

2025

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



 Cubzadais
Fronsadais

EXERCICE 2025

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais présente un rapport unique pour la compétence assainissement collectif et non collectif.

Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 26 communes.

Ce rapport décrit l'organisation du syndicat, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport a été présenté au comité syndical du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le 25 Septembre 2026.

SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	1
1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	2
1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2024	2
1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	3
1.3 FAITS MARQUANTS 2025.....	4
1.4 LE TERRITOIRE	6
1.5 GOUVERNANCE	6
1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION	6
1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	7
1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE	7
2 LES ABONNÉS	8
2.1 DETAIL DES ABONNÉS ET D'HABITANTS AU 31/12/2025	8
2.1.1 Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif	9
2.1.2 Différents types d'abonnés.....	9
2.1.3 Identification des rejets particuliers	9
2.1.4 Volume par abonné	10
3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	11
3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITÉ.....	11
3.1.1 Connaissance des rejets au milieu naturel	11
3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE.....	12
3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC	14
3.2.1 Le diagnostic du système et les travaux associés	14
3.2.2 Le réseau de collecte	16
3.2.3 Le système de traitement	17
3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC	20
3.3.1 Le diagnostic du système et les travaux associés.....	20
3.3.2 Le réseau de collecte	21
3.3.3 La station de traitement	22
3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON	25
3.4.1 Le diagnostic du système et les travaux associés	25
3.4.2 Le Réseau de collecte.....	27
3.4.3 Le système de traitement de Galgon.....	28
3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY.....	31
3.5.1 Le diagnostic du système d'assainissement ET LES TRAVAUX ASSOCIES.....	31
3.5.2 Le Réseau de collecte.....	33
3.5.3 Le système de traitement	34
3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC	37
3.6.1 Le diagnostic du système d'assainissement et les travaux associés	37
3.6.2 Le Réseau de collecte.....	38
3.6.3 Station d'épuration de Périssac	39

3.7	LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO41	
3.7.1	Le réseau de collecte	41
3.7.2	Actions de lutte contre les eaux claires parasites.....	42
3.7.3	La station de traitement	45
3.8	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMPs.....	49
3.8.1	LE DIAGNOSTIC	49
3.8.2	Le reseau de collecte	51
3.8.3	Le systeme de traitement du bassin de collecte de Prlgnac et Marcamps.....	52
3.9	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE.....	55
3.9.1	DIAGNOSTIC DU système D'ASSAINISSEMENT	55
3.9.2	Le reseau de collecte	56
3.9.3	Le système de traitement du bassin de collecte de saint romain la virvee	57
3.10	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC	60
3.10.1	DIAGNOSTIC DU système D'ASSAINISSEMENT	60
3.10.2	Le reseau de collecte	61
3.10.3	Le système de traitement de VERAC	62
3.11	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE	63
3.11.1	DIAGNOSTIC DU système D'ASSAINISSEMENT	63
3.11.2	Le reseau de collecte	64
3.11.3	le système de traitement de villegouge	65
3.12	ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC.....	66
3.13	SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA	67
3.13.1	SYNTHESE DES CONFORMITES 2025 des stations d'épuration	67
3.13.2	Points de curage fréquent du réseau – Points noirs.....	68
3.13.3	Débordements chez les usagers	70
3.13.4	Les Eaux Claires parasites	70
4	INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....	71
4.1	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	72
4.2	EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA	72
4.3	TRAVAUX SUR OUVRAGES	72
4.4	EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES.....	72
4.5	BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES	73
4.6	PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2026.....	75
5	TARIFICATION DE L'EAU.....	76
5.1	PRIX DE L'EAU	76
5.1.1	Les modalités de tarification.....	76
5.1.2	Le prix de l'eau	76
5.1.3	Présentation d'une facture	77
5.2	FACTURATION.....	79
5.2.1	Taux d'impayés	79
5.2.2	Taux de réclamations.....	79
5.2.3	Ecrêtements et dégrèvements.....	80
5.3	REDEVANCES AEAG	80

6	BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA	85
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt	85
6.1.2	Durée d'extinction de la dette	86
6.1.3	Investissements	86
6.1.4	pARTICIPATIONs AUX fRAIS d'aSSAINISSEMENT cOLLECTIF	86
7	Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	87
7.1	ABANDON DE CREANCES	87
7.2	OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE	87
	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	88
1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	90
2	INDICATEURS DE PERFORMANCE	92
3	OPERATIONS REALISEES EN 2025	93
3.1	INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS	93
3.1.1	Avis sur les projets	93
3.1.2	Contrôles de conformité	93
3.2	CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES....	94
3.2.1	Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques	94
3.2.2	par les Mairies ou les particuliers en 2025	96
3.2.3	dans le cadre de ventes immobilières	97
3.2.4	Synthèse des contrôles réalisés en 2025	97
4	OPERATIONS PREVUES POUR 2026	98
5	TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	98
5.1	REDEVANCE	98
5.2	FACTURATION	98
5.3	BILAN FINANCIER	98

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2024

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2024	2025	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	10	10	0%
	Nombre de postes de refoulement	-	117	117	
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	235 160	236 424	0.3%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	64 675	64 587	-0.2%
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	95	11.8%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	0%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	13.6	13.1	-3.5%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0,21 %	0,18 %	-14.3%
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.085	0.00	
	Linéaire de curage réalisé	ml	23 483	25 041	6.6%
	Volumes Assainissement facturés	m³/an	1 662 238	1 675 381	0.8%
	Volumes traités	m³/an	2 538 244	2 204 198	-13.2%
	Consommation par abonné	m³/an	104	104	0 %
	Boues traitées	T de ms	511	405	-20.7 %
	Conformité de la filière boues	%	100 %	100 %	0 %
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	15 967	16 162	1.2 %
	Nombre d'abonnés domestiques	-	15 967	16 160	1.2 %
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.55	3.25	27.7 %
	Taux de réclamations	-	0.125	0.124	-1.2 %
	Prix de l'Assainissement pour 120 m³	€TTC / m³	3.27	3.26	-0.2 %

(*) conformités ERU

1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2025
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	35522
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	3
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	405.0
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC / m ³	Collectivité	3.26
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	62
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	92
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	99
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100
IP207.0	Gestion financière	Montant des versements à un fond de solidarité du SIAEPA	€ / m ³ facturé	Collectivité	0.040
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab desservis	SOGEDO	0
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	13.1
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.18
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	98
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	95
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	2.8
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	3.25
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	Collectivité	0.124

1.3 FAITS MARQUANTS 2025

L'année 2025 a été marquée par des interventions ciblées sur les différents sites, en réponse aux besoins d'exploitation et aux aléas rencontrés sur les installations.

- Site de Porto

Dès le mois de mai, une optimisation de l'automatisme de l'usine de Porto a été réalisée afin d'améliorer le pilotage.

En juin, une opération de nettoyage du poste de relevage d'entrée de la STEP de Porto a été menée, sans impact sur le réseau d'eaux usées.

En octobre, une reprise de canalisation du Trop-Plein au niveau du poste d'entrée de la STEP de Porto a été effectuée, suite à un colmatage important

- Réfection des lagunes 2,3,4 sur le site de Prignac



La réhabilitation des lagunes 2, 3 et 4 a été réalisée par le syndicat. Elle avait pour objet l'imperméabilisation du fond de ces 3 ouvrages.

Le traitement des boues des lagunes 2, 3 et 4 a été réalisé en amont des travaux d'étanchéité. Les boues ont été pompées et stockées dans des géotubes pour épaissement. Ces géotubes resteront sur place pour une durée de sept mois à un an. Le volume de boues envoyé vers les géotubes est de 2035 m³. Cela représenterait environ 165 tonnes de matière sèche. Les boues déshydratées seront évacuées en 2026 vers un centre de traitement agréé.

Le curage des boues de la lagune 1 devrait être réalisé en 2027.

- Station d'épuration de Galgon

Les études menées pour l'amélioration du traitement de la STEP de Galgon ont continué d'être menées en 2025. Le permis de construire sera déposé en 2026 et les travaux seront engagés dans la continuité.

- Inscription dans le programme d'aides pour la réhabilitation des raccordements non conforme au réseau d'assainissement collectif

Le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau Adour Garonne permet au Syndicat de déposer un dossier permettant aux propriétaires déclarés non conforme suite au contrôle de leur raccordement au réseau d'assainissement collectif de solliciter des subventions. Le Syndicat a déposé 16 dossiers (14 dossiers en 2024) pour un montant de travaux de 130 749.00 € HT dont 65 375.00 € HT seront subventionnés par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Mise en œuvre du diagnostic permanent

L'Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

Son article 9 prévoit, en application du code général des collectivités territoriales (R.2224-15), que les maîtres d'ouvrage mettent en place « une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, du milieu récepteur du rejet, d'autre part ».

Celui-ci mentionne ainsi une obligation de mettre en place un diagnostic permanent :

- Pour les systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 équivalents habitants (EH) au plus tard le 31 décembre 2021
- Pour les systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 2 000 EH et inférieure à 10 000 EH au plus tard le 31 décembre 2024

Le diagnostic permanent a été mis en place en 2021 sur le système d'assainissement de la station d'épuration de Porto.

La mise en place du diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement suivants a été réalisée :

- Système d'assainissement de la station d'épuration de LUGON (4 500 EH)
- Système d'assainissement de la station d'épuration de GALGON (2 000 EH)
- Système d'assainissement de la station d'épuration de CAVIGNAC (1 500 EH avec un projet d'extension à 3 500 EH)

1.4 LE TERRITOIRE

32 communes adhèrent pour les compétences eau potable et assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEPA Cubzadais Fronsadais. Parmi ces 32 communes, 26 sont dotées de réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Le territoire est composé de 10 STEP dont 5 intercommunales.

1.5 GOUVERNANCE

Le comité syndical est composé de 64 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financières, il valide les comptes administratifs du SIAEPA.

Le bureau syndical comprend un nombre restreint de membres élus du comité (24). Il délibère sur les décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le comité et prépare les orientations futures.

1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

La gestion courante du patrimoine est confiée à un exploitant, en délégation de service public pour toutes les sous-compétences production, stockage, transfert et distribution.

Le SIAEPA dispose depuis le 01 janvier 2021 d'un contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées avec la société SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2032.

Les règlements de Service Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif existent et sont appliqués sur le territoire syndical.

Les missions du SIAEPA et de la SOGEDO sont réparties comme suit :

SIAEPA	SOGEDO
➤ Gère et protège la ressource en eau potable ➤ Réalise les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service (construction et rénovation des ouvrages et des nouveaux réseaux, remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées vétustes) ➤ Pilote le contrat de concession ➤ Rend compte aux élus locaux, à ses adhérents et aux partenaires institutionnels ➤ Informe et sensibilise les populations	➤ Gère le service au quotidien : pilote les ouvrages (usines, station de pompages...) ➤ Entretient et renouvelle les équipements ➤ Relève les compteurs d'eau et assure la facturation aux usagers ➤ Rend compte au SIAEPA du bon respect des objectifs assignés (rapport annuel, indicateurs de performance) ➤ Informe et sensibilise les populations

1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1413-1), les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics pour lesquels ils sont compétents. Cette commission, présidée par le Président du SIAEPA Cubzadais Fronsadais, Monsieur Florion GUILLAUD, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La constitution d'une CCSPL impose un contenu du présent rapport plus complet, avec des indicateurs supplémentaires.

La CCSPL créée par le SIAEPA Cubzadais Fronsadais est composée des membres suivants :

ASSOCIATIONS ET AUTRES	Jacques MAUGEIN	ELUS	Monsieur Florion GUILLAUD
	Max PORTETS		Madame Isabelle LAVANDIER
	Jean-Michel MEUNIER		Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
	Alain MICHAUX		Monsieur Frédéric DUBOSCQ
	Didier BENOIST		Monsieur Christophe MARTIAL
	Gilbert SICOT		Marie-Claude FOURCADET
	Jean-Marie LOUBRADOU		Monsieur Antoine GARANTO
	Louis QUETIER		Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU
	Jean-Louis MASSON PISSEU		Monsieur Jean GRIMA
	Sébastien FOURCADE		Madame Christiane BOURSEAU

Au moins deux réunions annuelles ont lieu avec les membres de la CCSPL. La première se déroule au mois de Juin pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué avant délibération par le Comité Syndical. La seconde est organisée au mois de septembre pour la présentation du présent rapport, avant délibération par le Comité Syndical.

1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

	2024	2025
Linéaire de réseau gravitaire (hors branchements), en km	235 160	236 424
Linéaire de réseau refoulement (hors branchements), en km	64 675	64 587
Nombre de station d'épuration	10	10
Nombre de poste de refoulement	117	117
Nombre d'abonnés	15 967	16 162

2 LES ABONNES

2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2025

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Population INSEE 2023	2024		2025		Evolution nb abonnés 2024/2025
		ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE*	
Asques	440	71	137	72	136	-0,8%
Cadillac en Fronsadais	1336	596	1 351	594	1 284	-4,9%
Cavignac	2372	920	2 143	948	2 072	-3,3%
Cézac	2727	284	727	288	718	-1,3%
Cubnezais	1915	514	1 220	517	1 250	2,5%
Cubzac les Ponts	2693	1 021	2 242	1 028	2 238	-0,2%
Fronsac	1130	296	598	305	601	0,6%
Galgon	3144	979	1 971	996	1 961	-0,5%
Gauriaguet	1599	360	889	379	932	4,9%
La Lande de Fronsac	2729	760	1 801	766	1 793	-0,5%
La Rivière	409	78	177	77	162	-9,0%
Lugon et l'île du Carney	1395	537	1 167	538	1 117	-4,3%
Marcenais	863	0	0	0	0	0 %
Marsas	1247	201	487	220	514	5,4%
Mouillac	90	0	0	0	0	0 %
Perissac	1184	184	423	187	402	-4,9%
Peujard	2195	794	1 922	799	1 876	-2,4%
Prignac et Marcamps	1494	471	973	482	999	2,6%
Saillans	369	0	0	0	0	0 %
St Aignan	192	0	0	0	0	0 %
St André de Cubzac	12626	5 163	11 759	5 180	10 944	-6,9%
St Genès de Fronsac	994	0	0	0	0	0 %
St Germain la Rivière	392	25	58	24	51	-11,6%
St Gervais	1983	653	1 587	668	1 604	1,1%
St Laurent d'Arce	1580	188	450	193	456	1,3%
St Michel de Fronsac	509	96	192	96	173	-9,9%
St Romain la Virvée	956	216	495	220	509	2,8%
Tarnes	298	0	0	0	0	0 %
Val de Virvée	3793	854	2 028	868	1 999	-1,4%
Vérac	883	61	150	67	149	-0,2%
Villegouge	1325	262	563	263	550	-2,4%
Virzac	1304	383	960	387	963	0,3%
TOTAUX		15 967	36 470	16 162	35 452	

**Le calcul de l'estimation de la population 2025 a été fait à partir des données INSEE 2023 (dernières données disponibles). La population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2024 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2025 et 2023, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.*

Le nombre d'abonnés inactifs n'est pas pris en compte.

2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'abonnés eau des communes avec un réseau d'assainissement : 24 632

Nombre d'abonnés assainissement : 16 162

Taux : $16\,162 / 24\,632 = 65.6 \%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **92,89%**.

2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contrevaleur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné domestique ou assimilé est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS

▪ Les eaux usées assimilables à un usage domestique

Suite à la Loi WARSMAN 2, les établissements rejetant des eaux usées assimilables à un usage domestique sont soumis au droit au raccordement et non obligatoirement à une convention spéciale de déversement. Dans ce cadre, toutes les activités concernées auront lors de leur dépôt de projet un avis du Syndicat (lorsqu'il est consulté). Le raccordement sera autorisé sous réserve de respecter les préconisations des prétraitements à mettre en place. Le Syndicat peut se réserver le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur ces installations pour vérifier la conformité des installations, la fréquence d'entretien, la qualité des rejets (mission intégrée au contrat de concession).

- Les eaux usées autres que domestiques

Un arrêté du Syndicat doit être pris pour autoriser ces rejets et dans certains cas une convention de déversement associée peut être établie.

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante moyenne rejetée (kg DBO ₅ /j)	Volume rejeté (m ³ /an)	Type autorisation de rejet	Date de fin de convention spéciale de rejet
CORDIER EXCEL Café de Paris	Vinification	56 kg/j	11 527 m ³	Convention	31/12/2031
Mauco Cartex*	Cartonnage Imprimerie	1 kg/j	482 m ³	Arrêté simple	31/12/2031
Relais St André de Cubzac (TotalEnergies)	Lavage Auto	60 mg/j	1 053 m ³	Arrêté simple	31/12/2031
Madic	Chaine assemblage, banc d'essai	60 mg/j	936 m ³	Arrêté simple	31/12/2031
Fruidor	Entrepôt	60 mg/j	453 m ³	Arrêté simple	31/12/2031

*Une convention est existante mais un arrêté doit être établi pour cet établissement.

Une convention était en cours avec l'établissement « Géant Casino » ces dernières années. Au vu du changement de propriétaire et de l'absence de nécessité d'avoir une convention avec ce type d'établissement, considéré comme un établissement assimilé domestique, la ligne a été retirée du listing.

Seul l'établissement CORDIER EXCEL est soumis à une redevance spéciale, dont les conditions sont fixées dans la convention.

SOGEDO procède au recensement de tous les abonnés assimilés domestiques et non domestiques. L'étape suivante consistera à réaliser un contrôle de conformité et de tenir à jour le suivi de ces entreprises.

D'ores et déjà, la nécessité de réaliser un arrêté et/ou une convention avec certains établissements a été établie. La régularisation de dossiers devra être faite en 2026.

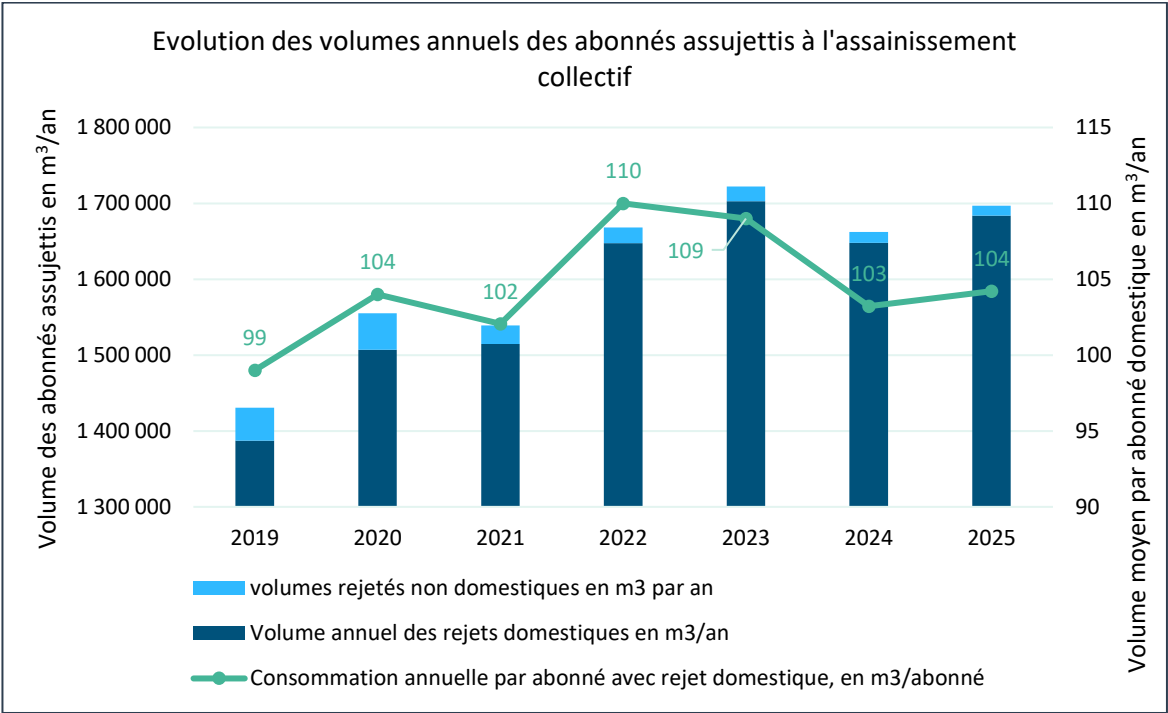
2.1.4 VOLUME PAR ABONNE

Les volumes facturés en assainissement sur l'ensemble du territoire représentent **1 696 754 m³**.

En tenant compte uniquement des volumes facturés en assainissement, la consommation moyenne par abonné assujetti est de **104 m³/abonné** en 2025 (103 m³/abonné en eau potable en 2024).

Le volume rejeté des établissements avec des rejets particuliers est de 15 494 m³

Le graphique ci-contre montre l'évolution des rejets des abonnés assujettis à l'assainissement des dernières années :



3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux : + 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement) + 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) + 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement + 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets + 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration

	+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci Eléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points ➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs + 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total ➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes + 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage
--	--

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2025
	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau</u> les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			

De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100 %	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100 %	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	31 %	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	0
Nombre de points total obtenus			85

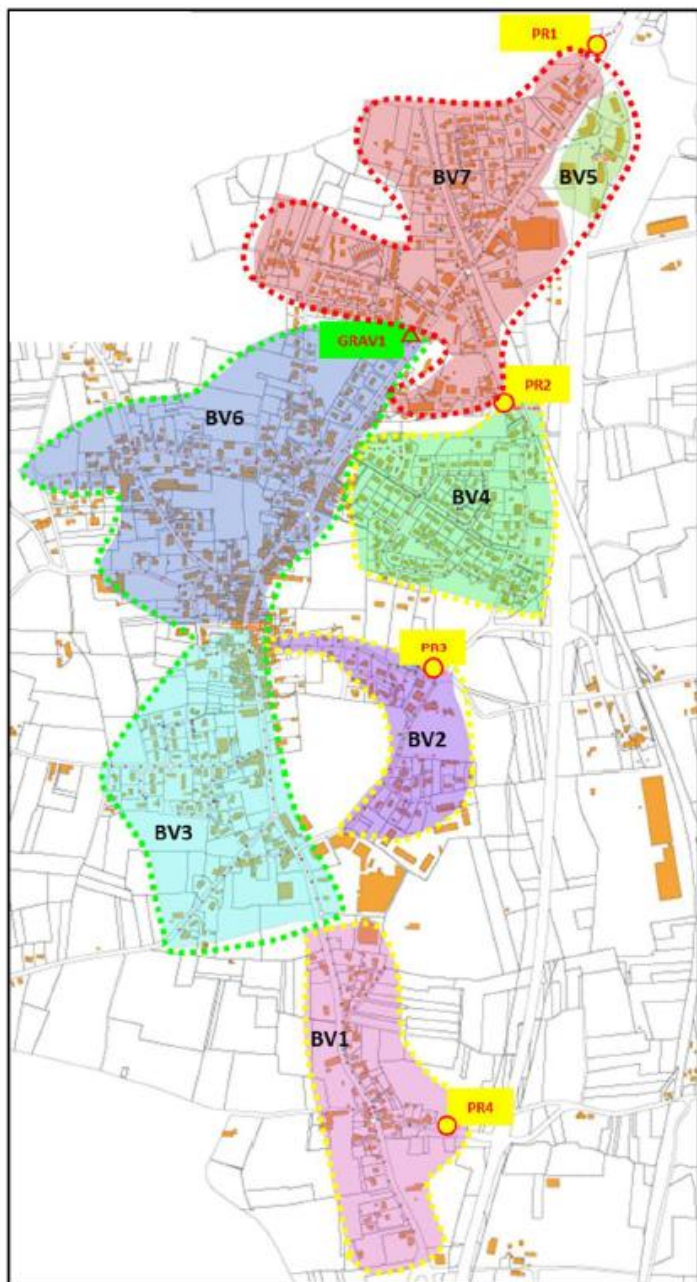
3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC

3.2.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2022 permet d'identifier des travaux de réhabilitation à engager afin de réduire les entrées d'eau parasite. Le tableau ci-après recense les travaux réalisés en 2024-2025.

Intitulé des travaux	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur postes de refoulement		
PR Papon La Gare : Remplacement de la cuve + électromagnétique	2023	Réalisé
PR Taillis : Remplacement de la cuve + électromagnétique + Armoire électrique	2023	Réalisé
Travaux sur regards		
Lotissement Le Carosse : Création de 2 regards d'assainissement	2024	Démarches auprès des privés pour remise en conformité
R985 : très forte infiltration	2023	Réalisé
R175 : forte infiltration	2023	Réalisé
R996 : forte infiltration, problème d'écoulement et trace de mise en charge	2023	Réalisé
R73 : très forte infiltration	2023	Réalisé
R666 : racine et corrosion	2023	Réalisé
R987 : infiltration	2023	Réalisé
R986 : infiltration	2023	Réalisé
R77 : infiltration	2023	Réalisé
R977 : infiltration	2023	Réalisé
R145 : défaut étanchéité jonction canalisation regard	2023	Réalisé
Remise à la côte des regards non accessibles (PR Baudet)		En cours
Travaux sur réseau		
Inspection nocturne par temps de pluie	2024	Réalisé
Tests au colorant complémentaires sur BV7 et BV4 (330 abonnés)		En cours
Réhabilitation sur collecteurs (secteurs 2 à 7)	2024	Réalisé Avenue de Paris
Réhabilitation sur collecteurs - reprise de branchements	2023	Reprises Rue Papon
Investissements		
Mise en œuvre du diagnostic permanent	2024	Equipements installés (3 débitmètres sur PR et 1 point gravitaire + entrée STEP)

Mise en œuvre du diagnostic permanent



Point de mesure	Implantation	BV mesurés	Type de mesure
PR1	PR STEP	BV 7+ BV 5	Débitmètre sur STEP
GRAV1	Avenue de Paris	BV 6 + BV 3	Point gravitaire sur regard
PR2	PR Papon	BV 4	Débitmètre sur PR
PR3	PR Lavandières	BV 2	Débitmètre sur PR
PR4	PR Baudet	BV 1	Débitmètre sur PR

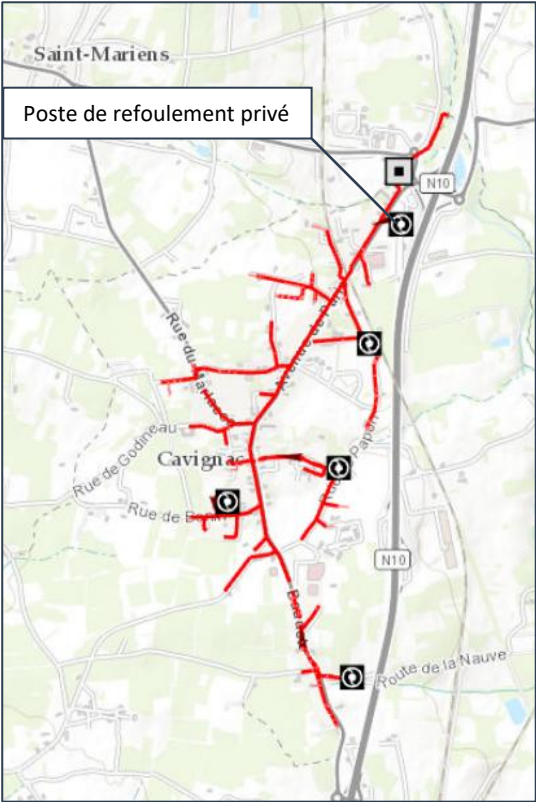
Travaux sur station d'épuration :

Le calcul du dimensionnement de la future station d'épuration à une projection à 10-15 ans peut être fait en tenant compte :

- D'une condition de pluie mensuelle fixée à 17 mm/j,
- D'une estimation de gains sur les eaux parasites de pluie,
- Du développement futur (1400 EH),
- Des gains sur les travaux proposés.

Sur la base des données hydrauliques des débits moyens temps sec période nappe haute, des gains et des développement estimés, le dimensionnement hydraulique de la future STEP est de 3300 EH tps sec et 4000 EH tps de pluie. La future charge organique nominale DCO et DBO5 de la STEP est comprise entre 3400 et 3700 EH.

3.2.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **11.05 kilomètres** (9,7 km de réseaux gravitaires et 1.27 km de réseau de refoulement) et comprend 4 postes de refoulement publics.

30 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées.

En 2025, **948 abonnés** (contre 920 en 2024) sont raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Cavignac, représentant **137 964 m³** comptabilisés en entrée de STEP (135 597 m³ en 2024).

En 2025, **99 516 m³** (94 466 m³ en 2024) ont été facturés sur la commune.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

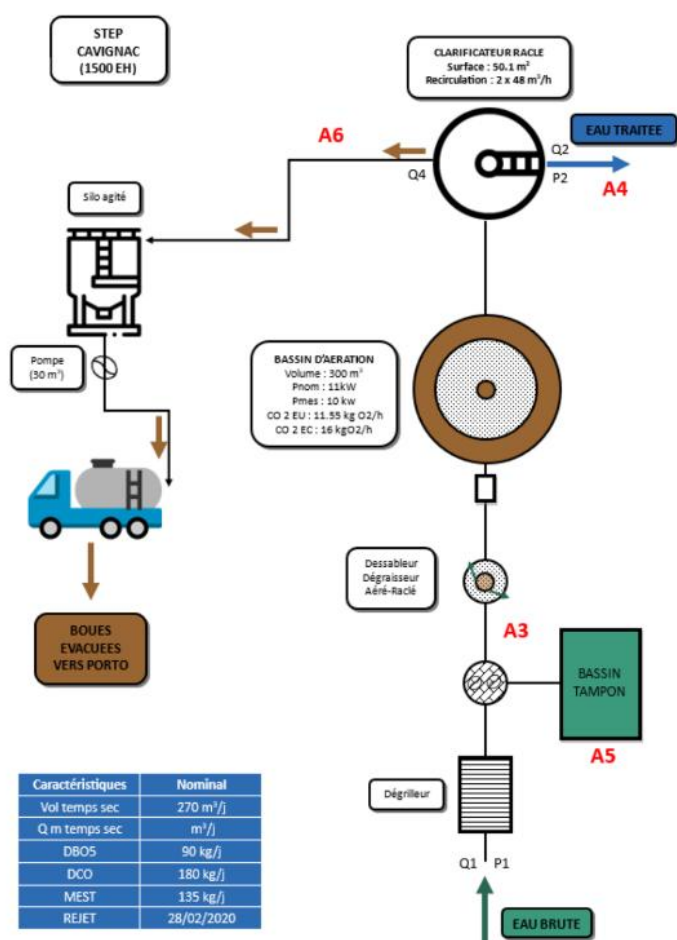
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	9	8	1	0
2025	9	8	1	1

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	1	0	1	1
2025	21	18	3	3

3.2.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de traitement de Cagnac a actuellement une capacité de 1500 EH.



Le tableau ci-après synthétise les éléments concernant l'évolution de la charge hydraulique de l'ouvrage :

Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique la différence entrée/sortie. La station doit faire l'objet d'une extension et les moyens d'autosurveillance seront améliorés.

Depuis 2014, la station d'épuration de Cagnac possède un bassin tampon de 185 m³ pour prévenir les déversements vers le milieu récepteur. Ce dernier est équipé d'un trop plein et d'un comptage.

Conformément aux éléments recensés lors du diagnostic, le réseau paraît très sensible aux eaux claires parasites. Les travaux de réhabilitation sur les réseaux ont été réalisés en 2023 et 2024.

Charge hydraulique	2024	2025	2024/2025
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	126 837	126 718	-0.09 %
Débit moyen journalier (m³/j)	371	378	1.89 %
Volume by-passé (m³/an)	1 188	1 047	-11.87 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	244	249	2.05 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	532	453	-14.85 %

La station est toujours à saturation, à la fois d'un point de vue organique mais également hydraulique (140% de charge volumique).

La rénovation de la station est toujours en projet. En novembre 2025, un avis favorable a été donné au projet de l'extension de la station avec traitement tertiaire.

Un retour à la conformité de la station doit être effectif sur les données d'autosurveillance de 2029.

Le réseau reste très sensible aux eaux claires parasites de type météorique, ce qui provoque régulièrement des à-coups hydrauliques conséquents.

Dans ces cas-là, le bassin tampon joue bien son rôle et limite l'impact des eaux claires parasites sur le fonctionnement de la station.

Le système d'assainissement de CAVIGNAC est déclaré CONFORME en collecte et performance mais NON CONFORME en équipement l'année 2025.

Les éléments mentionnés par les services de l'état justifiant cette non-conformité concernent le fait que la station d'épuration ne dispose pas de tous les équipements nécessaires pour accueillir et traiter, en situation normale de fonctionnement, la totalité des effluents collectés sur l'agglomération d'assainissement.

Dans ce contexte, le syndicat a été mis en demeure par arrêté du 4 août 2025 de mettre en conformité le système d'assainissement avant le 31 décembre 2028.

De plus, depuis le 20 Aout 2025, une déchirure de la membrane du bassin tampon a été constatée entraînant une intrusion d'eaux claires

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).

COLLECTE

Raccordements domestiques



946

Contrôles de branchements



26 conformes
4 non conformes

Tests à la fumée



1637

Entretien



Curage : 2643 ml

Débordement : 0
Désobstruction : 5

TRAITEMENT

Bilans AS



18/18

Boues (en t)



Produites : 25.2
Evacuées : 29.1



Bonne qualité

Sous-produits



Dégrillage : 0.58 t



Sables : 8 m3



Huile/Graisse : 8 m3

Conso



Electricité (kwh) : 81379



Eau (m3) 1314

Chiffres clés



165% de charge organique

140% de charge volumique

57% de boues extraites

STATION CONFORME



DCO :



NH4 :



DBO5 :



NO2 :



MES :



NO3 :



NTK :



Pt :



3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC

3.3.1 LE DIAGNOSTIC DU SYTEME ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Les communes de Saint-Michel-de-Fronsac, Fronsac et La Rivière sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Fronsac.

Le diagnostic de ce système a été réalisé en 2027. Le prochain devra être prévu en 2027. Certaines actions inscrites au schéma directeur restent à engager.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur les postes de refoulement			
PR Sable : - Remplacement du traitement H2S - Mise en place d'une clôture	2018		Non engagé - <i>problématique accès</i> . Maintien du traitement par compresseur
PR Dauphine : Mise en place d'un traitement H2S par injection d'air	2018	2019	Travaux réalisés - <i>compresseur installé</i>
PR Port de Fronsac : - Création d'un nouvel ouvrage	2018	2019	PR intégralement refait
PR Sauvage : - Création d'un nouvel ouvrage de refoulement d'une capacité de 30 m³/h - Remplacement des supports de guide	2018		Non engagé
PR Feuillade : - Remplacement des tampons - Reprise béton et étanchéité	2018		Non engagé
PR Feuillade : Mise en place d'un traitement H2S par injection d'air			Non engagé
PR Oiseau 2 : - Remplacement des tampons - Reprise béton et étanchéité - Mise en place d'un traitement H2S	2018	2019	Travaux réalisés - <i>compresseur installé</i>
Travaux sur les réseaux			
Collecteur le long de la Dordogne - Remplacement de 2 regards de visite			
Zone d'activité "L'oiseau" : - Pose de 140 ml de PVC en lieu et place de l'existant - Reprise d'un regard non étanche et d'un raccord de branchement non étanche			Non engagé
Secteur Sauvage : - Reprise d'un regard non étanche - Repose d'une conduite de branchement en contrepen			Non engagé
Secteur Fronsac Bourg : - Renouvellement de 60 ml de PVC - Reprise de 3 joints de conduite défectueux			Non engagé
Ensemble réseaux : - Dégagement et réhausse de 23 regards - Dégagement de 5 tampons			Non engagé

3.3.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **15,1 kilomètres** (6,7 km de réseau de refoulement et 8,4 km de réseau gravitaire) et comprend **9 postes de refoulement publics**.



En 2025, **478 abonnés** étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Fronsac, représentant **51 184 m³** (51278 m³ en 2024) facturés.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

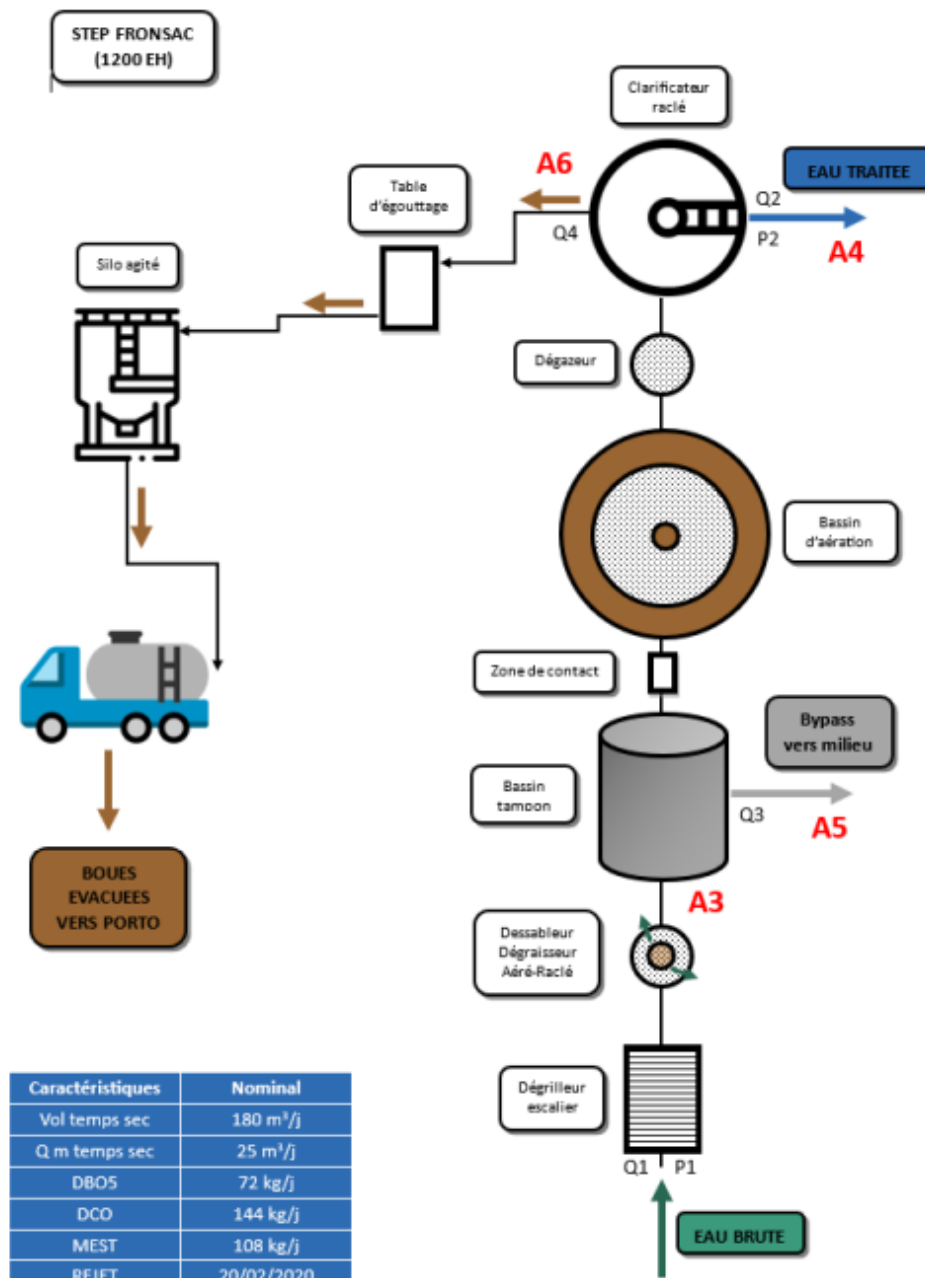
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	24	14	10	5
2025	2	0	2	1

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	1	1	0	0
2025	3	3	0	0

3.3.3 LA STATION DE TRAITEMENT

La station de traitement de Fronsac a actuellement une capacité de 1200 EH.



➡ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	69014	58 169	-15.7 %
Débit moyen journalier (m ³ /j)	161	162	-5.6%
Volume by-passé (m ³ /an)	0	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	134	142	6 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	200	183	-8.5 %

Très bon fonctionnement de la station en 2025.

Le système d'assainissement de FRONSAC est déclaré CONFORME en équipement et performance pour l'année 2025.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).

COLLECTE

Raccordements domestiques



478

Contrôles de branchements



3 Conformes
2 Non conformes

Investigations télévisées



0 ml

Tests à la fumée



0 ml

Entretien



Curage : 486 ml

Débordement : 0
Désobstruction : 0

TRAITEMENT

Bilans AS



2/2

Boues (en t)



Produites : 14.5
Evacuées : 12.8



Qualité conforme

Sous-produits



Dégrillage : 0.5 t



Sables : 4 m3



Huile/Graisse : 4 m3

Conso



Electricité (kwh) : 43710



Eau (m3) : 101

Chiffres clés

101101



76% de charge organique
95% de charge volumique
121% de boues extraites

STATION CONFORME EN 2025



DCO :



DBO5 :



MES :



3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON

3.4.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2023 permet de préciser :

- la problématique principale du système de Galgon apparaît en temps de pluie à cause des accumulations d'eaux parasites, entraînant des surcharges ponctuelles de la STEP,
- des interventions de réhabilitations sont à programmer sur les réseaux afin de limiter ces apports d'eau claires parasites à la station d'épuration.

Le suivi de ces actions par le SIAEPA à engager est détaillé ci-après :

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard,...)
Travaux sur postes de refoulement			
PR Joffret : Reprise étanchéité bache pompage + chambre vannes	2025	2024	Réalisé
PR STEP : Installation de barre anti-chute			Travaux prévus 2026/2027
PR privé : dégagement regard de décharge pour surveillance			Travaux prévus 2026/2027
Travaux sur regards			
6 regards à réhabiliter	2024	2024	Réalisé
Travaux sur réseau			
Rigole – Daupin : reprise ponctuelle d'une fissure	2024		Réalisé
Cornu - Rte Libourne : suppression canalisation pénétrante	2024	2024	Réalisé
Rte Cavignac : reprise d'un tronçon	2024	2024	Réalisé
Rte Cavignac : reprise d'un tronçon suite effondrement	2024	2024	Réalisé
Rte Guitres : reprises ponctuelles sur le réseau	2026/2027		Etude terminée - restructuration prévue 2026/2027
Travaux sur branchements/mauvais raccordements			
Lotissement Morilles : fossé à déconnecter	2024		Mairie/SIAEPA
Chemin de Joffret : avaloir à déconnecter	2024		Mairie/SIAEPA
Travaux sur station d'épuration			
Bassin aération : colmatage des fissures présentes	2026/2027		SOGEDO/SIAEPA selon importance surface
Bassin aération : installation agitateur	2026		SOGEDO

Dégazeur : installation système de raclage	2026/2027		
Clarificateur : mise en place de garde-corps	2026		
Stockage boues : augmentation capacité	2026		Changement du Silo : plus grande capacité de stockage
Ajout d'un traitement tertiaire	2026/2027		Etude en cours
Bassin aération : augmentation capacité turbine	2026		SIAEPA - travaux prévus 2026
Investissements			
Mise en oeuvre diagnostic permanent	2024	2024	Equipements installés (2 débitmètres sur PR et 2 points gravitaires + entrée STEP)

Travaux à prévoir sur la STEP

La station est non conforme en performance depuis 3 ans et non conforme en équipements.

L'étude diagnostique du système de collecte de GALGON menée en 2023 intégrait un diagnostic de la station d'épuration et a défini un programme de travaux en prenant en compte :

- Les travaux ponctuels liés aux diagnostics et constats réalisés lors des visites techniques ;
- Les besoins d'augmentation à long terme des capacités de traitement ;
- La réduction des apports d'eaux claires parasites due aux travaux sur les réseaux.

Le tableau ci-dessous présente les préconisations de travaux établies :

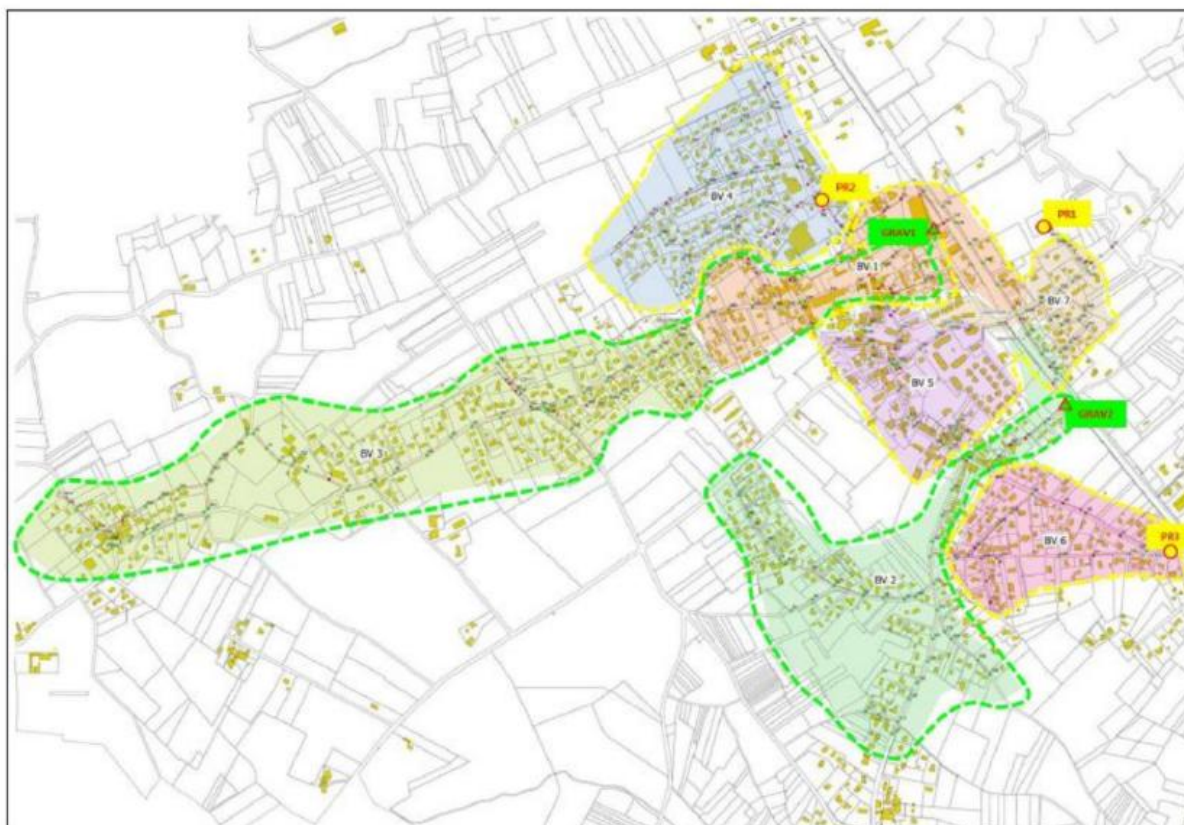
(source : AVP Réhabilitation STEP Galgon – 2024)

Ouvrage	Préconisations GC	Préconisations Process
Bassin d'aération	Boucher les fissures présentes sur l'extérieur du bassin d'aération	Mettre en place un fonctionnement sur sonde O2/redox Installation d'un agitateur
Dégazeur	Boucher la jonction au niveau de la rehausse du dégazeur	Installer un système de raclage
Clarificateur		Installer un garde-corps autour du clarificateur
Recirculation – extraction des boues		Installer une pompe de secours
Stockage des boues		Augmenter la capacité de stockage

Les études préalables à la réalisation des travaux ont été réalisées en 2025 et les travaux sur les ouvrages cités ci-dessus seront réalisés en 2026.

Mise en œuvre du diagnostic permanent

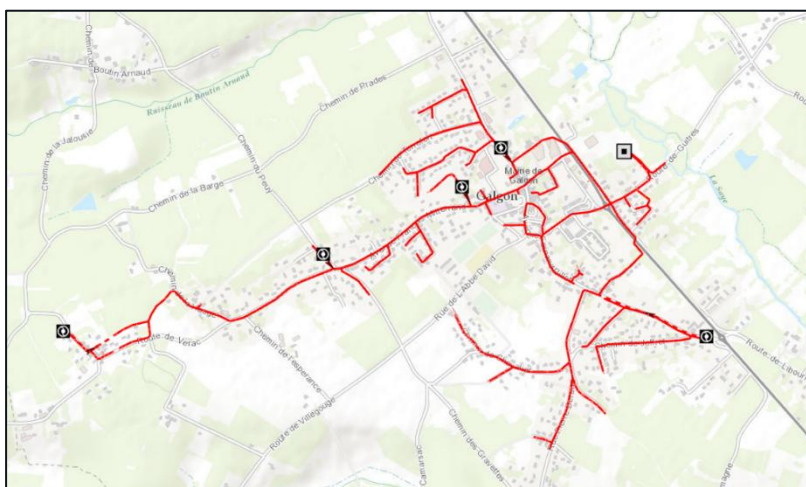
N° Point	Implantation	BV mesurés	Type mesure
PR1	PR STEP	BV7 + BV5	Débitmètre sur PR
GRAV1	Regard n°232 / Rue Jean Milhade	BV1 + BV3	Point gravitaire sur regard
PR2	PR RIGOLE	BV4	Débitmètre sur PR
GRAV2	Regard n°44 / Chemin de Cornu	BV2	Point gravitaire sur regard
PR3	PR JOFFRET	BV6	Débitmètre sur PR



3.4.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Galgon est de **13,9 kilomètres** (1 km de réseau de refoulement et 12.9 km de réseau gravitaire) et comprend 4 postes de refoulement publics.

En 2025, **997 abonnés** (contre 979 en 2024) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Galgon, représentant **79 110 m³** (85 471 m³ en 2024) facturés.



❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

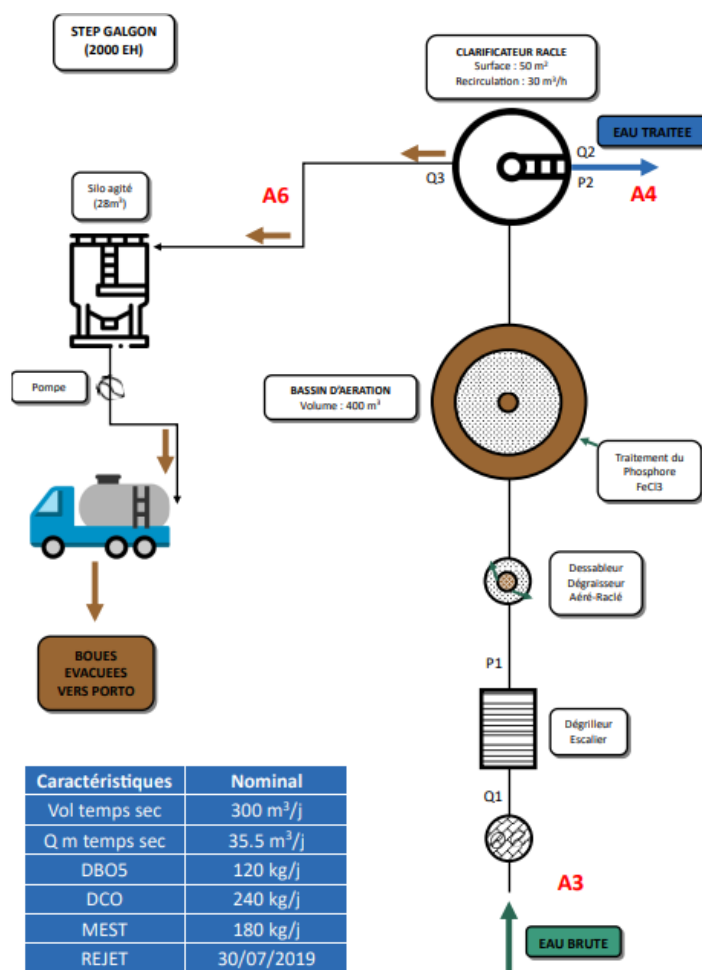
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	25	13	12	8
2025	52	49	3	1

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 – Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	2	2	0	0
2025	17	13	4	0

3.4.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE GALGON

La STEP de Galgon a une capacité nominale de 2 000 EH.



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	128 702	99 066	-23 %
Débit moyen journalier (m³/j)	355	279	-21%
Volume by-passé (m³/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	222	171	-4 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	323	532	-11 %

La station d'épuration de Galgon a présenté un bon fonctionnement en 2025. Néanmoins, elle reste ponctuellement perturbée par des entrées d'eaux claires parasites.

La station est en surcharge hydraulique et organique. Des travaux sur le réseau de collecte ont été réalisés en 2024 afin de réduire les entrées d'eau claires parasites et ainsi diminuer la surcharge hydraulique.

Les moyennes journalières en DCO, DBO5 et MES ont respecté les normes sur chaque bilan de l'année.

Concernant les paramètres azotés (NTK, NGL, NH_4^+), un dépassement ponctuel a été observé lors du bilan du 09 octobre 2025 ; néanmoins les moyennes annuelles demeurent inférieures aux valeurs limites réglementaires (respectivement 8.4, 12.1 et 5.9 mgN/L).

Afin d'améliorer le traitement de l'azote, des travaux seront réalisés sur l'année 2026 :

- Installation d'une sonde Redox et oxygène permettant de fiabiliser et d'optimiser le fonctionnement de l'aération,
- Augmentation de la capacité d'aération (changement de la turbine d'aération),
- Installation d'un agitateur à vitesse lente dans le bassin d'aération assurant la mise en circulation et l'homogénéisation de boues,
- Construction d'un nouveau silo à boues liquides d'un volume de 140 m3.

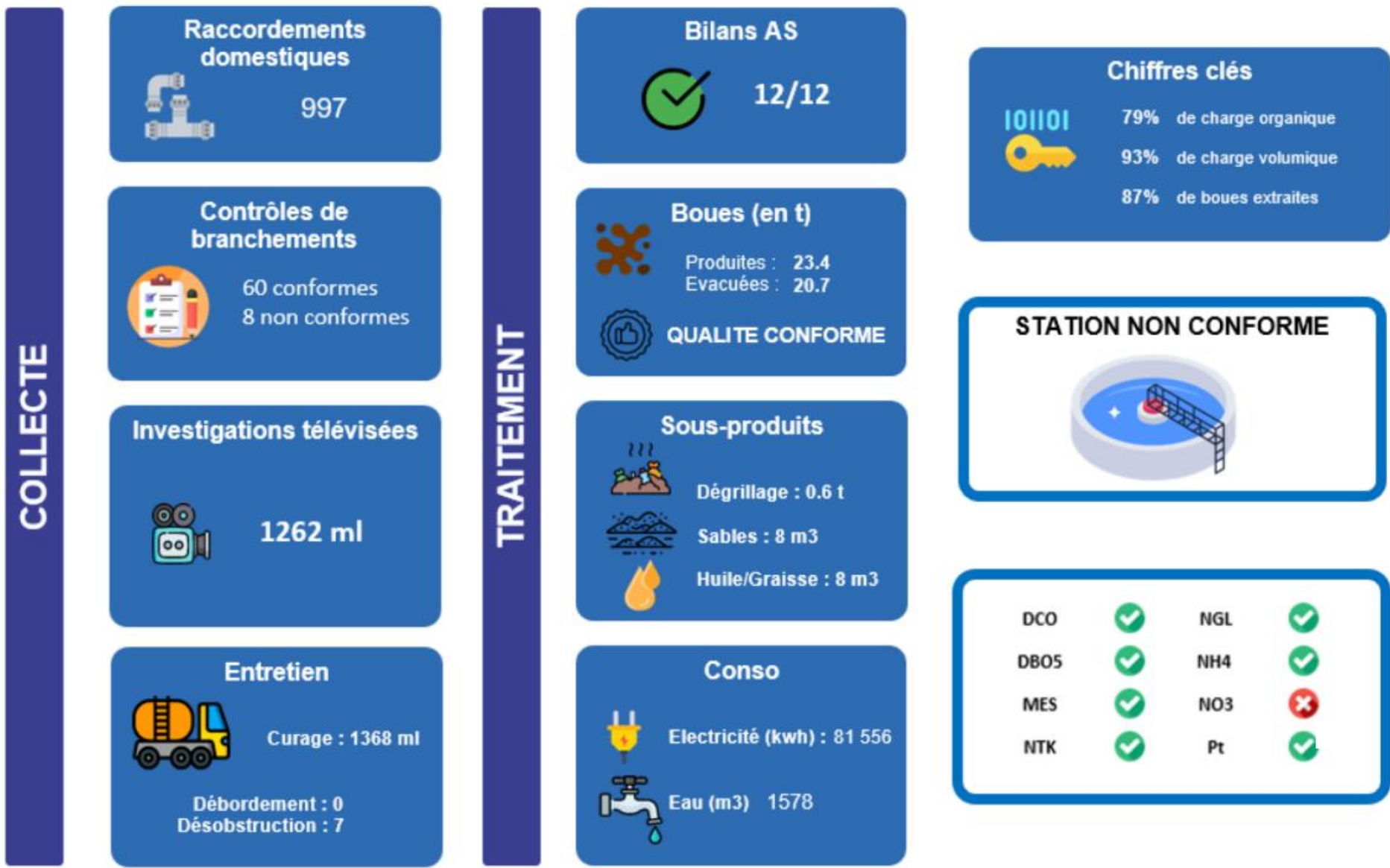
Le système d'assainissement de GALGON est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2025.

Le système d'assainissement de Galgon a été déclaré non conforme en performance et en équipement (trois années récurrentes de non-conformité en performance) en 2023 et 2024.

A ce titre, une mise en demeure de mettre en conformité le système d'assainissement de Galgon avant le 31 décembre 2026 a été prise à l'encontre du syndicat.

Aussi, des travaux d'amélioration de la filière eau sont programmés en 2026 et permettront d'améliorer le traitement des effluents d'eaux usées ainsi que de pérenniser les résultats autosurveillance obtenus en 2025.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).



3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY

Les communes de La Lande de Fronsac, Lugon et l'île du Carnay, Saint Germain la Rivière et Cadillac en Fronsadais sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Lugon.

3.5.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2022/2023 permet de préciser que cet ouvrage est à environ 70% de sa capacité en charge hydraulique et organique. La STEP sera à environ 80 % de sa capacité en tenant compte du raccordement de la commune de Tarnès.

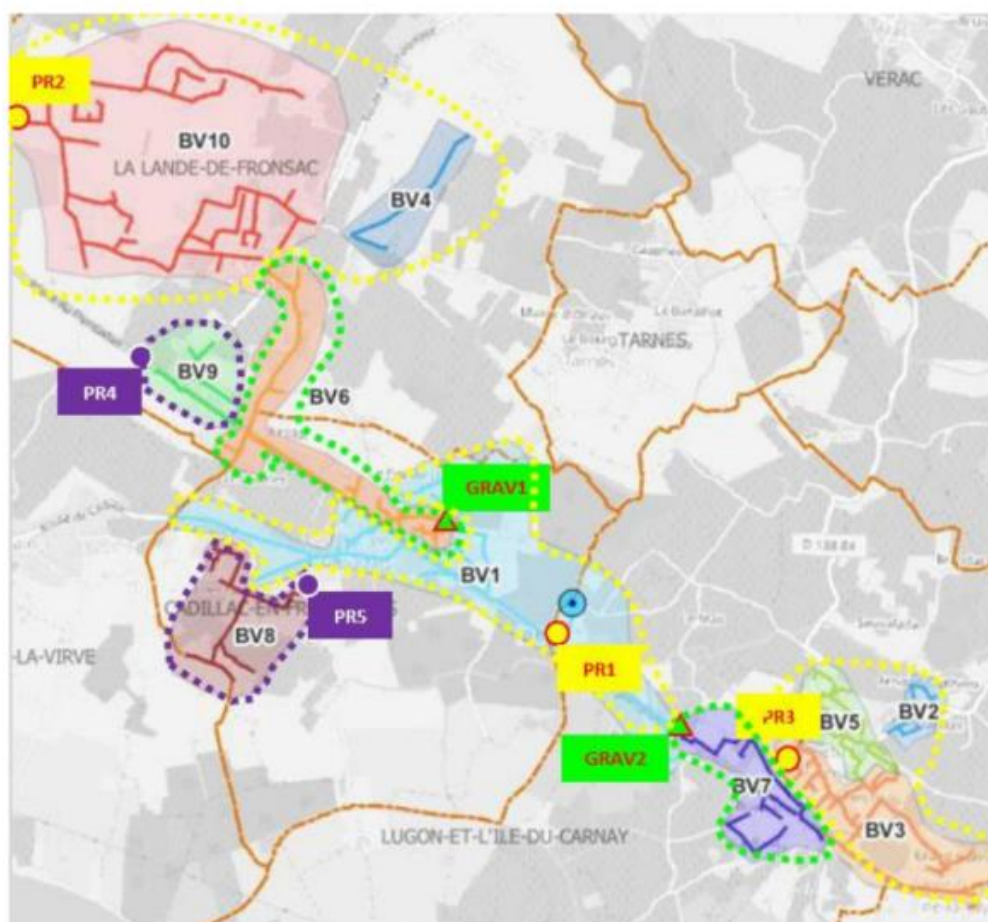
Un programme d'interventions de réhabilitations sur le système a pu être établi dans le cadre du diagnostic.

Le suivi de ces actions par le SIAEPA est détaillé ci-après :

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires
Travaux sur postes de refoulement			
PR Galard : Reprise étanchéité bache pompage	2024		En cours d'étude
PR Galard : modification système fermeture	2024		En cours d'étude
PR Léo Lagrange : augmentation capacité pompage + réhabilitation ponctuelle	2025		Travaux en cours
Travaux sur regards			
Réhabilitations / remplacements de 31 regards	2024	2024	
Travaux sur réseau			
Rte Royale (tronçon 309-305) : reprise ponctuelle de 7 défauts sur 7 secteurs (fissure, racines, jonctions branchement, traversées fourreau)	2024	2024	
Investissements			
Mise en oeuvre du diagnostic permanent	2024	2024	Equipements installés

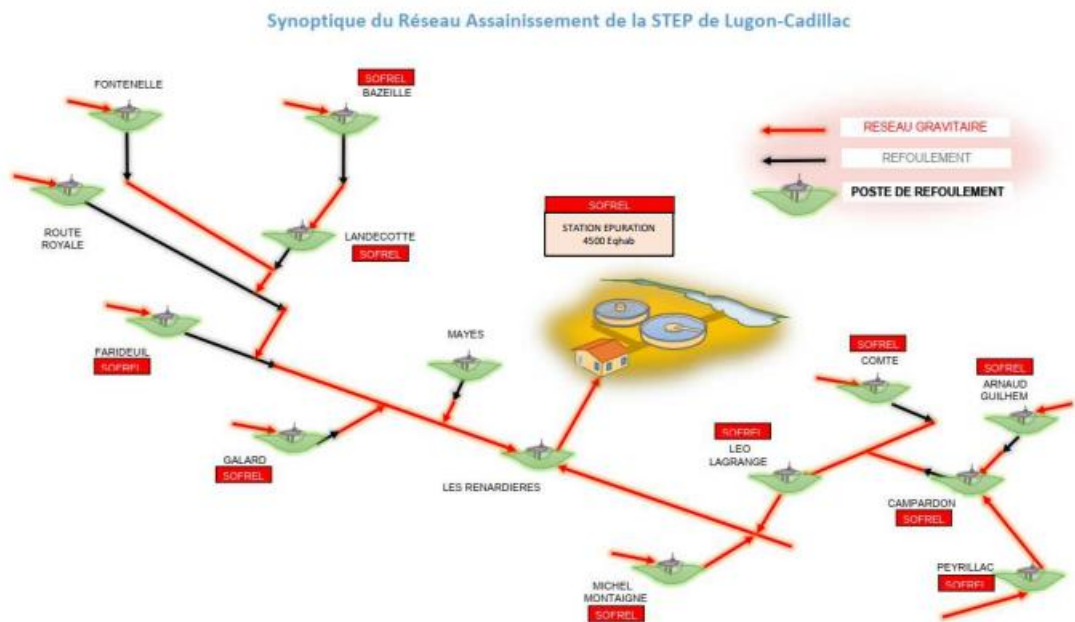
Mise en œuvre du diagnostic permanent

N° Point	Implantation	BV mesurés	Type mesure
PR2	PR VINCENNOT	BV4 + BV10	Débitmètre sur PR
PR3	PR LEO LAGRANGE	BV2 + BV5 + BV3	Débitmètre sur PR
PR4	PR FARIDEUIL	BV9	Débitmètre sur PR
GRAV1 PR5	Regard n°523 / Chemin de la Rousserie CADILLAC	BV6	Point gravitaire sur regard
PR5	PR GALARD	BV8	
PR1	PR RENARDIERE	BV1	Débitmètre sur PR
GRAV2	Regard n°747 / Avenue Jean Jaurès / LUGON	BV7	Point gravitaire sur regard



3.5.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Lugon est de **37.7 kilomètres** (30.9 km de réseau gravitaire et 6,8 km de réseau de refoulement) et comprend 14 postes de refoulement publics.



En 2025, **1922 abonnés** (contre 1818 en 2024) étaient raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Lugon, représentant **199 540 m³** (173 651m³ en 2024) facturés.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

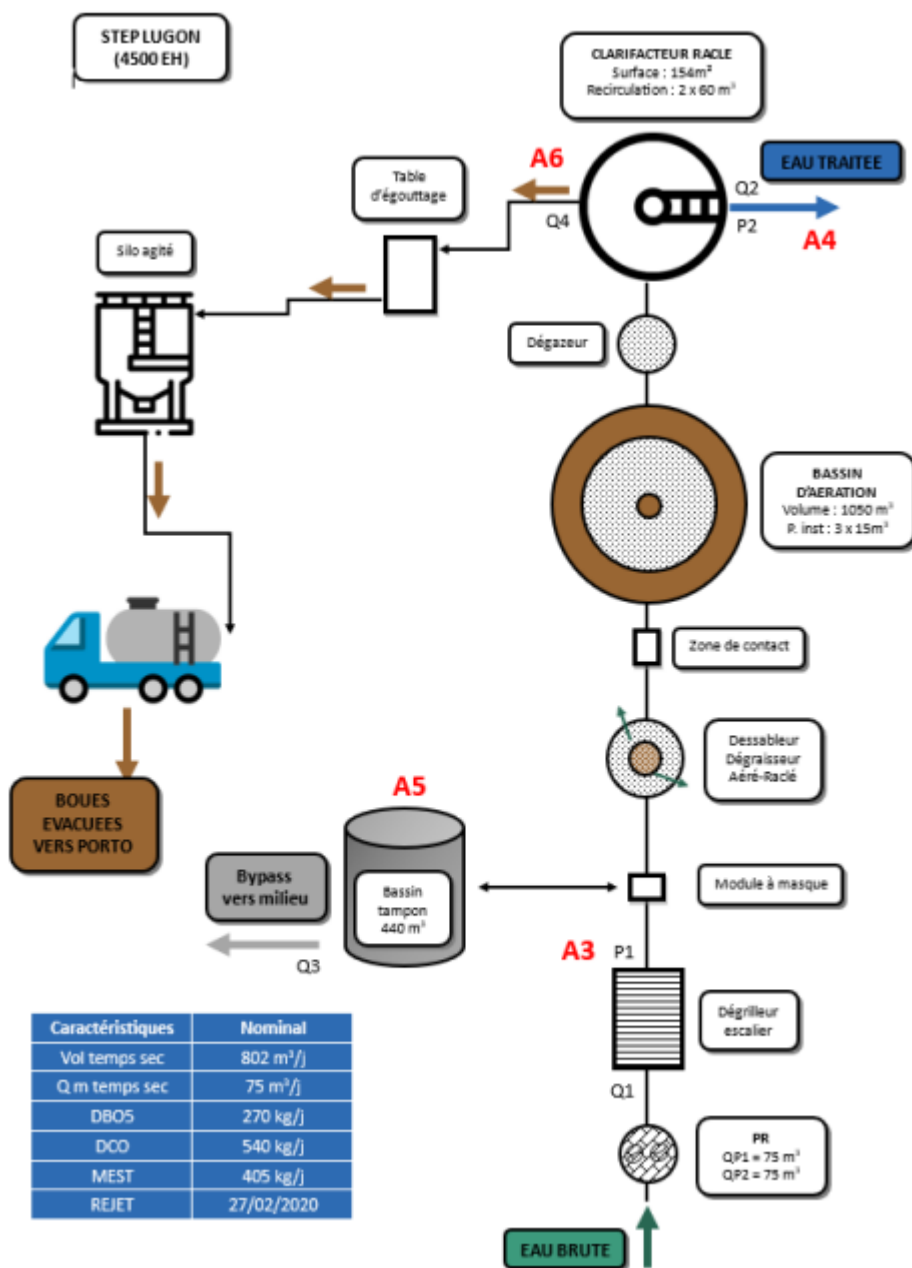
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	35	27	8	8
2025	5	3	2	0

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 – Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	3	3	0	0
2025	39	25	14	5

3.5.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La STEP a une capacité nominale de 4500 EH et un débit nominal de 802 m³/j.



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	329 605	242 547	-26.41 %
Débit moyen journalier (m³/j)	815	635	-22.09 %
Volume by-passé (m³/an)	213	35	-83.57 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	404	404	0%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	1 294	1 008	-22.10 %

Très bon fonctionnement de l'installation sur 2025.

Le réseau reste sensible aux eaux claires parasites, mais le système de traitement ne s'en trouve pas perturbé pour autant.

Le diagnostic du système d'assainissement a été réalisé en 2023.

Mise en place de dispositifs de mesures de débit dans le cadre du diagnostic permanent.

Le système d'assainissement de LUGON est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2025.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).

COLLECTE

Raccordements domestiques



1922

Contrôles de branchements



28/44 conformes
16/44 non conformes

Investigations télévisées



4092 ml

Tests à la fumée



536 ml

Entretien



Curage : 5705 ml

Débordement : 0 ml
Désobstruction : 10

TRAITEMENT

Bilans AS



12/12

Boues (en t)



Produites : 38.79
Evacuées : 40.0



Qualité conforme

Sous-produits



Dégrillage : 1.4 t



Sables : 14 m3



Huile/Graisse : 12 m3

Conso



Electricité (kwh) : 290816



Eau (m3) : 494

Chiffres clés



74% de charge organique
79% de charge volumique
57% de boues extraites

STATION CONFORME



DCO :	✓	NTK :	✓
DBO5 :	✓	NH4 :	✓
MES :	✓	Pt :	✓

3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC

3.6.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2022/2023 permet de préciser :

- la faible sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux claires parasites météoriques,
- la surcharge hydraulique de la STEP, d'une capacité de 320 EH.

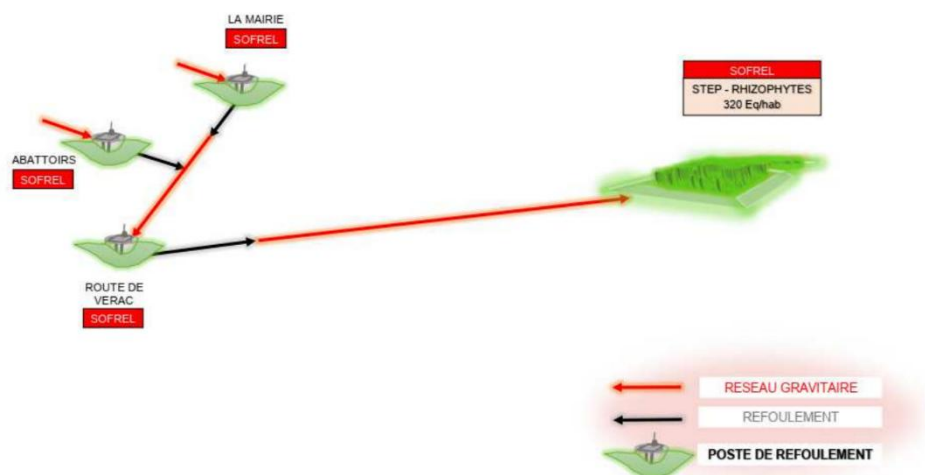
Un programme d'interventions de réhabilitations du SIAEPA sur le système a pu être établi dans le cadre du diagnostic.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur les postes de refoulement			
Reprise du génie civil du muret de soutien - PR Route de Vérac	2023	2024	Réalisé
Reprise de l'étanchéité de la bâche de pompage - PR Les Abattoirs	2023	2024	Réalisé
Travaux sur la STEP			
Etudes amont pour la réhabilitation de la STEP	2025/2026		Etudes en cours
Réhabilitation et augmentation de la capacité de traitement	2026/2027		Etudes en cours
Travaux sur les regards			
Reprise de l'étanchéité du regard de visite en amont direct de la STEP - R70	2023	2024	Réalisé

Travaux à prévoir sur la STEP :

- Création d'une STEP de 465 EH avec une filière de type biodisques avec :
 - o Un Poste de Relevage en entrée de STEP
 - o Un ouvrage de dégrillage
 - o Une filière biodisques (1 fil de 2 modules avec potentiel doublement de capacité)
 - o Un poste d'injection
 - o 2 lits de clarification-séchage plantés de roseaux
 - o Un canal de comptage
- Démolition des ouvrages existants

3.6.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Périssac est de **4.7 kilomètres** (3,7 km de réseau gravitaire et 1 km de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics.

En 2025, **187 abonnés** (contre 184 en 2024) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Périssac, représentant **12 665 m³** (18 395 m³ en 2023) facturés.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

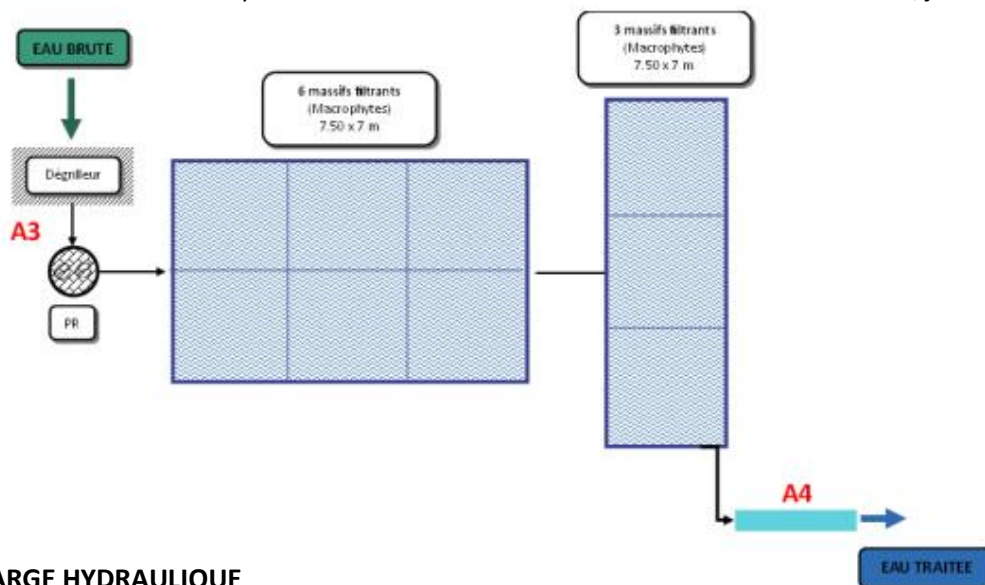
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	1	1	0	0
2025	1	1	0	0

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 – Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	0	0	0	0
2025	2	1	1	0

3.6.3 STATION D'EPURATION DE PERISSAC

La STEP de Périssac a une capacité nominale de 320 EH et un débit nominal de 48 m³/j.



❖ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	24 291	15 161	-37.6 %
Débit moyen journalier (m ³ /j)	67	42	-37.3 %
Volume by-passé (m ³ /an)	-		-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	23	30	30.4 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	165	59	-64.2 %

* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

La station a été réhabilitée entre septembre et décembre 2017. Depuis cette période, une mise en charge des lits plantés de roseaux est régulièrement observée. Le traitement s'en trouve donc fortement impacté avec un traitement partiel des matières organiques et azotées.

L'impact des eaux claires parasites est significatif. Cela participe à la dégradation des performances de la station. Des travaux de réhabilitations du réseau de collecte ont été engagés en 2024.

Le système d'assainissement de PERISSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2024.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

COLLECTE

Raccordements domestiques



187

Contrôles de branchements



2 Conformes
1 Non Conforme

Entretien



Curage : 0 ml

Débordement : 0
Désobstruction : 1

TRAITEMENT

Bilans AS



1/1

Sous-produits



Dégrillage : 1.26 t

Conso



Electricité : 2931 kWh

Chiffres clés



87 de charge organique
136% de charge volumique

STATION CONFORME EN 2025



DCO



DBO5



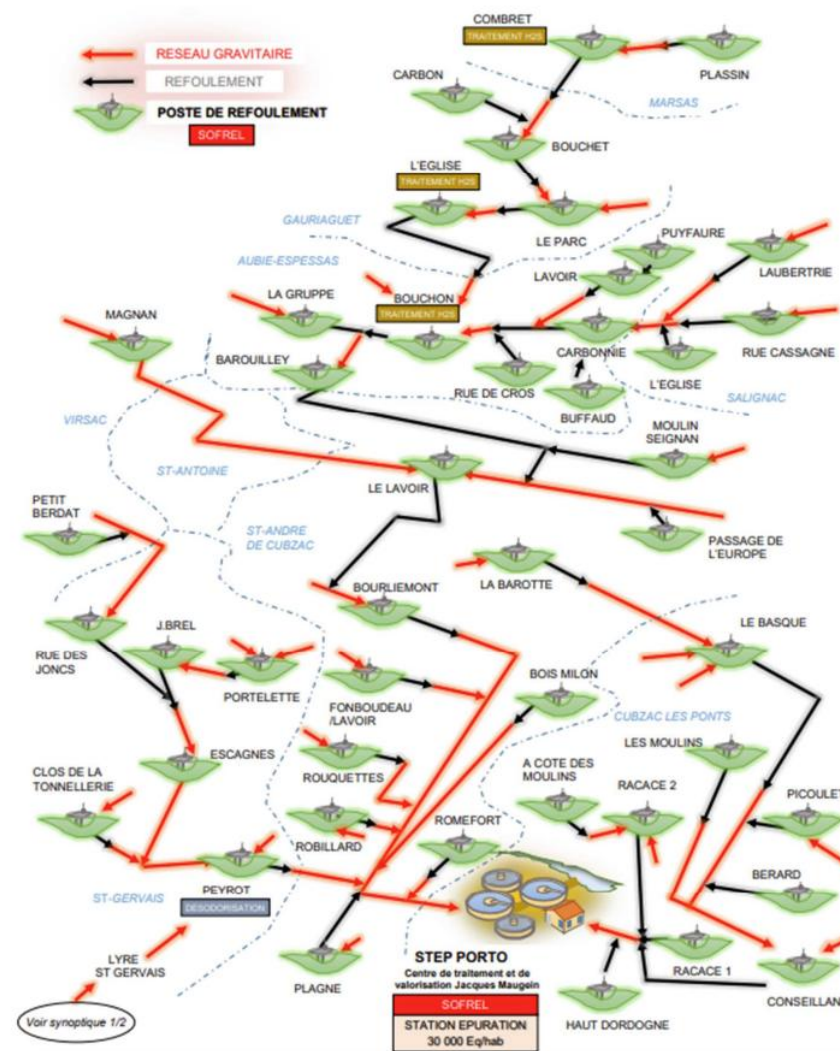
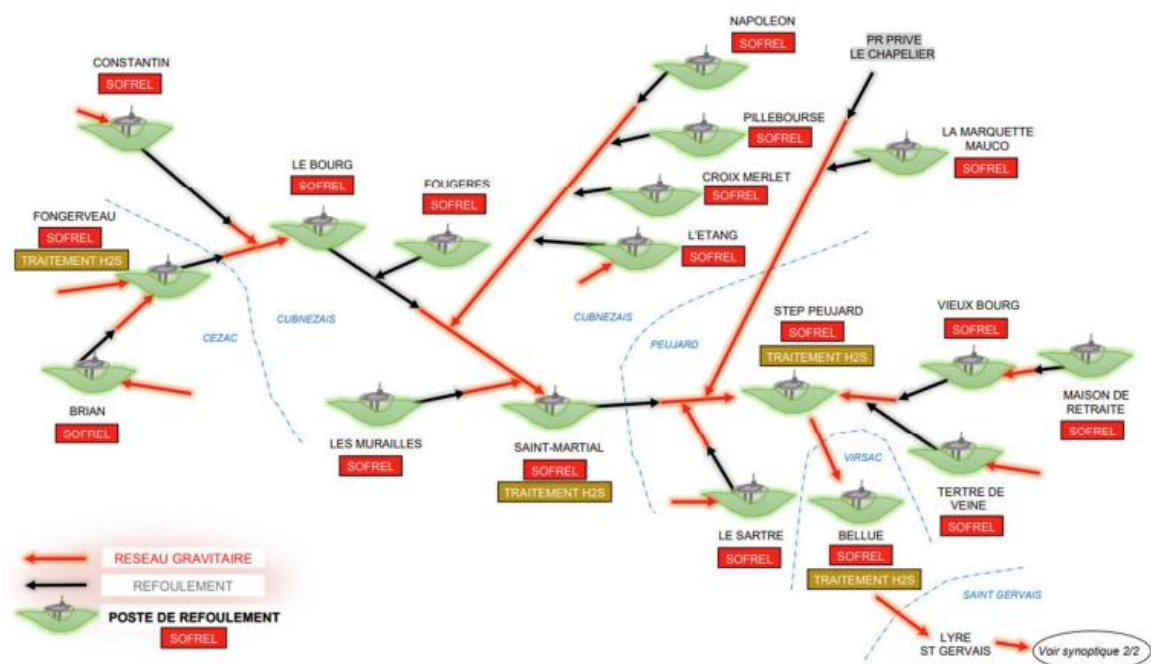
MES



3.7 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO

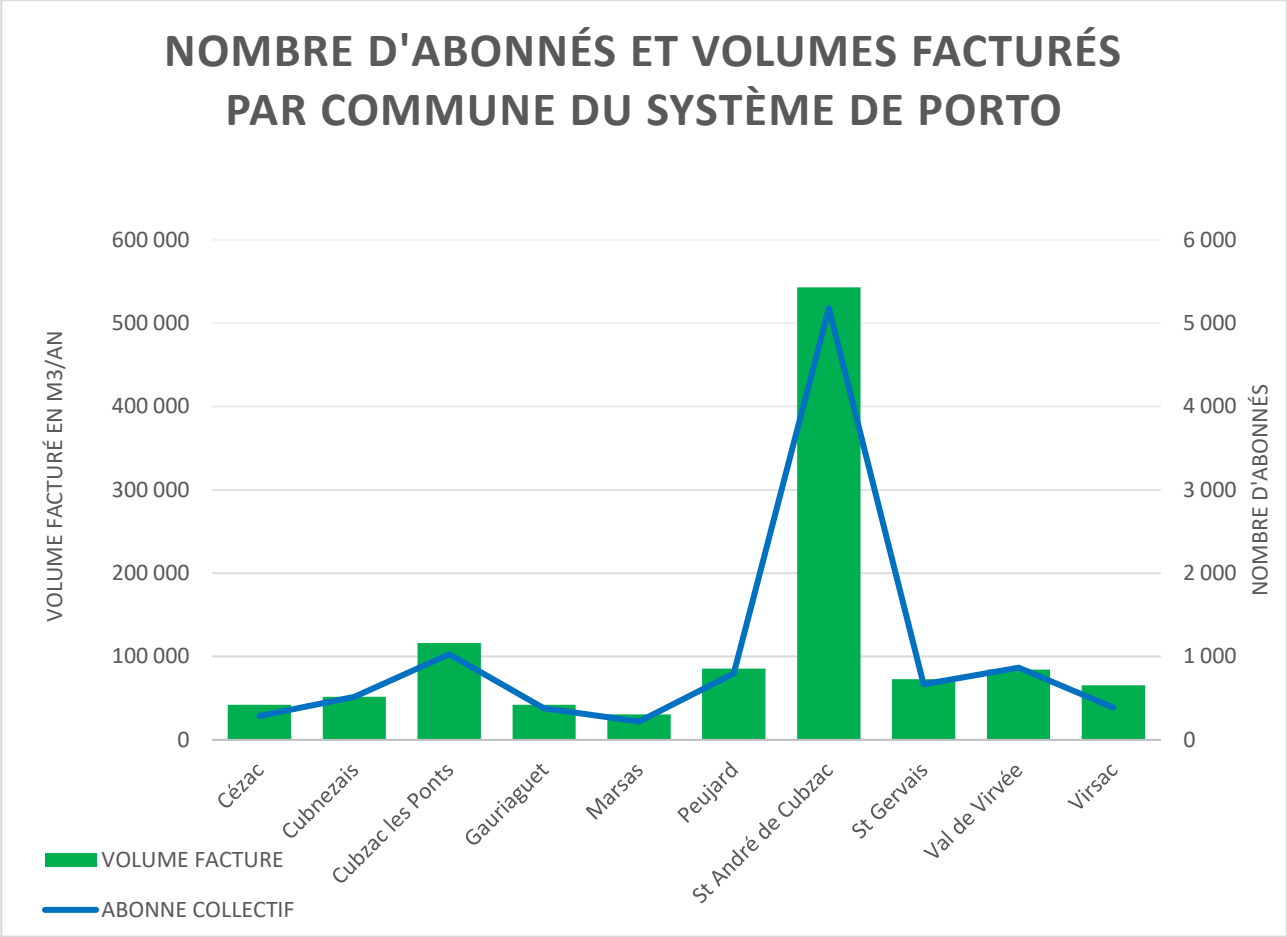
Depuis le mois de Juillet 2022, les effluents des communes de Marsas, Gauriaguet, Val de Virvée, Virsac, Saint André-de-Cubzac, Cubzac les Ponts, Saint Gervais, Peujard, Cubnezais, Cézac et quelques habitations de Marsas sont aussi dirigés vers la station d'épuration de Porto.

3.7.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **185,2 kilomètres** (145 kilomètres de réseau gravitaire et 40.2 kilomètres de réseau de refoulement) Le système dispose de 63 **postes de refoulement** publics.

En 2025, **10 330 abonnés** (10 227 abonnés en 2024) étaient raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Porto.



Le volume facturé sur l’ensemble de ces communes représente **1 133 921 m³** en 2025 (1 099 610 m³ en 2024).

3.7.2 ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

		Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	Cézac	3	1	2	0
	Cubnezais	6	4	2	1
	Cubzac les Ponts	21	20	1	1
	Gauriaguet	0	0	0	0
	Marsas	1	1	0	0
	Peujard	27	25	2	2

	Saint André de Cubzac	148	143	5	0
	Saint Gervais	1	1	0	0
	Val de Virvée	12	9	3	0
	Virsac	7	7	0	0
	TOTAL	226	211	15	4
2025	Cézac	4	3	1	0
	Cubnezais	4	3	1	0
	Cubzac les Ponts	8	8	0	0
	Gauriaguet	8	6	2	1
	Marsas	2	2	0	0
	Peujard	11	8	3	0
	Saint André de Cubzac	41	31	10	3
	Saint Gervais	1	1	0	0
	Val de Virvée	35	29	6	3
	Virsac	3	2	1	0
	TOTAL	117	93	24	7

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 – Ventes

		Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	Cézac	0	0	0	0
	Cubnezais	0	0	0	0
	Cubzac les Ponts	0	0	0	0
	Gauriaguet	4	1	3	1
	Marsas	0	0	0	0
	Peujard	1	1	0	0
	Saint André de Cubzac	10	9	1	0
	Saint Gervais	0	0	0	0
	Val de Virvée	0	0	0	0
	Virsac	1	1	0	0
	TOTAL	16	12	4	1
2025	Cézac	3	3	0	0
	Cubnezais	17	14	3	0
	Cubzac les Ponts	19	14	5	2
	Gauriaguet	5	5	0	0
	Marsas	6	6	0	0
	Peujard	12	5	7	2
	Saint André de Cubzac	130	115	15	5
	Saint Gervais	12	9	3	2
	Val de Virvée	16	12	4	1
	Virsac	3	2	1	1
	TOTAL	223	185	38	13

- Diagnostic permanent

Le diagnostic permanent du système d'épuration de Porto permet une quantification et une sectorisation annuelle des flux en eaux claires parasites du système (ECP) grâce à la mise en place de 15 points de mesures répartis de façon homogène sur l'ensemble du bassin de collecte. Ces points de mesures sont soit des postes de relevage (PR) soit des débitmètres instrumentés sur des points d'écoulement gravitaire (PG).

L'analyse des données recueillies en 2023 montraient que le BV11, situé en amont du PR Conseillant (Commune de CUBZAC LES PONTS) est le plus concerné par la problématique des eaux claires parasites. Des études ont été débutées en 2024 et ont été finalisés en 2025. Les travaux sur le secteur du basque ont été réalisés en 2025. Les travaux qui concernent le secteur de conseillerant seront engagés en 2026.

À partir des données collectées en 2025, il est suggéré d'orienter les recherches en ECP en amont des BV2, BV4 et BV3 en priorisant sur le secteur du BV2, ce dernier étant à la fois le plus concerné par la problématique ECP et car se situant hydrauliquement à l'amont des BV4 & BV3.

Le secteur du BV4 (Terrefort) avait d'ores et déjà été identifié comme prioritaire aux recherches ECP lors de l'étude des données 2024 et 2023.

Le tableau ci-après, extrait du Bilan de fonctionnement Assainissement de Sogedo 2025, classe les bassins versants du plus ou moins sensible aux ECP :

Nom point de mesure	Bassin Versant	Rang ECP (2024)	Rang ECP (2025)	Vsan (%)	Vepi (%)	Vepm (%)	Vtot ECP (%)
STEP Peujard	BV2	3	1	37.7	38.6	23.7	62.3
Terrefort	BV4	1	2	49.1	31.8	19.1	50.9
Peyrot	BV3	7	3	52.2	29.2	18.6	47.8
St Martial	BV1	10	4	53.4	27.5	19.0	46.6
Bouchet	BV14	2	5	67.5	17.2	15.2	32.5
Eglise	BV13	5	6	68.1	16.8	15.1	31.9
République	BV7	9	7	69.7	20.1	10.3	30.3
Le Basque	BV10	4	8	71.2	15.5	13.3	28.8
Tour du Pin	BV5	13	9	72.1	19.4	8.5	27.9
Barrouilley	BV12	6	10	72.5	14.1	13.4	27.5
Porto	BV9	11	11	74.2	13.6	12.2	25.8
Lavoir	BV15	12	12	75.4	13.1	11.5	24.6
Conseillant	BV11	14	13	77.2	12.0	10.8	22.8
Perret	BV6	8	14	78.2	9.6	12.2	21.8
Gare	BV8	15	15	81.2	12.1	6.7	18.8

- Etudes et diagnostics

- ➡ Le diagnostic du bassin de collecte de Peujard a été finalisé fin d'année 2024. Les conclusions spécifient des travaux de réhabilitations suivants :

➡ CHARGE HYDRAULIQUE

Le débit de référence est 4 700 m³/j.

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	1707 714	1 534 990	-10.11 %
Débit moyen journalier (m ³ /j)	44679	7 978	10.68 %
Volume by-passé (m ³ /an)	37	0	-100 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	2 711	2 708	-0.11 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	6621	5 021	-24.17%

Le réseau reste sensible aux eaux claires parasites, mais le système de traitement ne s'en trouve pas perturbé pour autant. Des travaux de renforcement du réseau en aval du PR Bourliemont sont programmés pour 2026.

Le diagnostic périodique du système de collecte a été réalisé en 2016 et 2022. Celui des communes de Marsas, Gauriaguet, Val de Virvée (Saint Antoine, Salignac et Aubie-Espessas), Virsac, Saint André de Cubzac, Saint Gervais et Cubzac les Ponts sera à renouveler en 2026.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).

COLLECTE

Raccordements domestiques



10330

Contrôles de branchements



344

281 conformes
63 non conformes

Investigations télévisées



889 ml

Tests à la fumée



10152 ml

Entretien



Curage : 11470 ml

Débordement : 0 ml
Désobstruction : 53 interventions

TRAITEMENT

Bilans AS



52/52

Boues (en t)



Produites : 366
Evacuées : 405



Qualité conforme

Sous-produits



Evacués :
Dégrillage : 59.2 t
Sable : 50 m3



Apportés :
Sables : 42 m3
Huile/Graisse : 75 m3

Conso



Electricité (kwh) : 1460320



Eau (m3) : 7114

Réception des matières de vidanges



Traitées : 7978 m3

Chiffres clés



77% de charge organique
78% de charge volumique
149% de boues extraites

STATION CONFORME EN 2025



DCO :

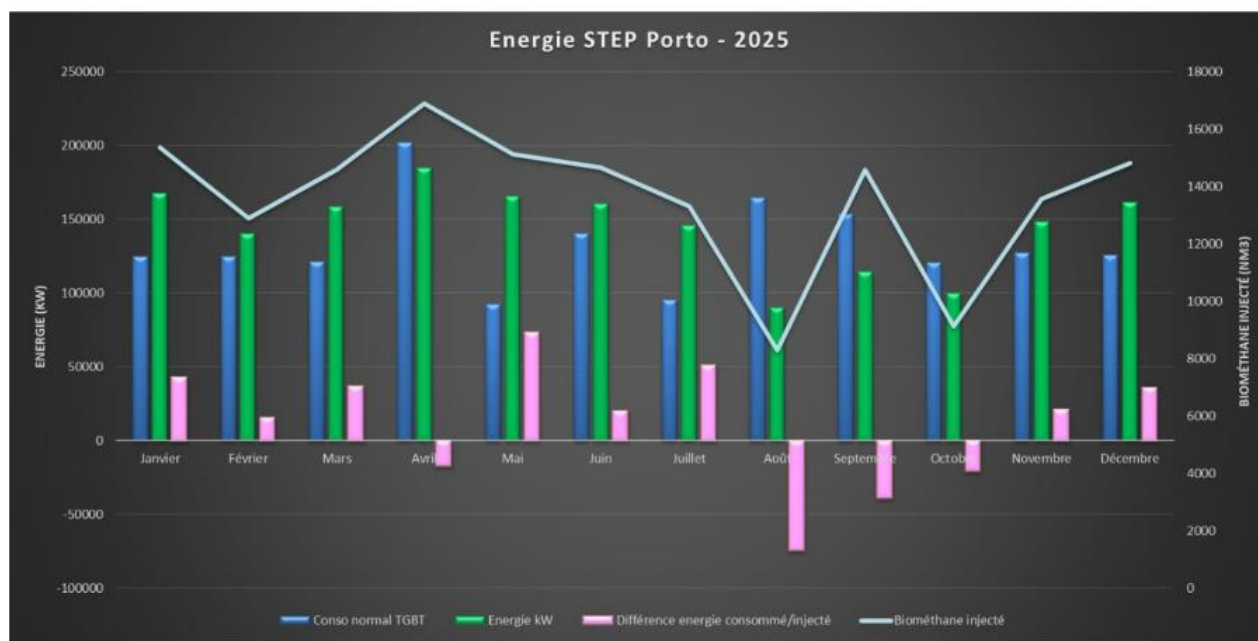
DBO5 :

MES :

➔ PRODUCTION ENERGETIQUE

La station d'épuration de Porto dispose d'un méthaniseur qui reçoit les boues de toutes les stations du territoire ainsi que des graisses.

Grace à cette production de méthane, qui est ensuite injecté dans le réseau de distribution, la STEP de Porto est une **station à énergie positive** : elle produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme.



En 2025, la production et l'injection de biométhane a permis de produire l'équivalent de 1 739 905 kWh ce qui représente un excédent de 9.3% par rapport à la consommation électrique de la STEP (1 591 420 kWh).

Le système d'assainissement de PORTO est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2025.

Il est à noter que trois déversements par temps sec ont été observés sur les deux déversoirs d'orage du réseau de collecte. Deux des déversements ont été exclus de l'analyse de la conformité après justification par l'exploitant d'une coupure électrique. Le déversement par temps sec restant n'a pas été comptabilisé en application de la règle de tolérance (absence en moyenne de plus d'un déversement par mois au niveau des A1)

3.8 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMPS

Les communes de Saint Laurent d'Arce et Prignac et Marcamps sont raccordées sur la STEP située à Prignac et Marcamps.

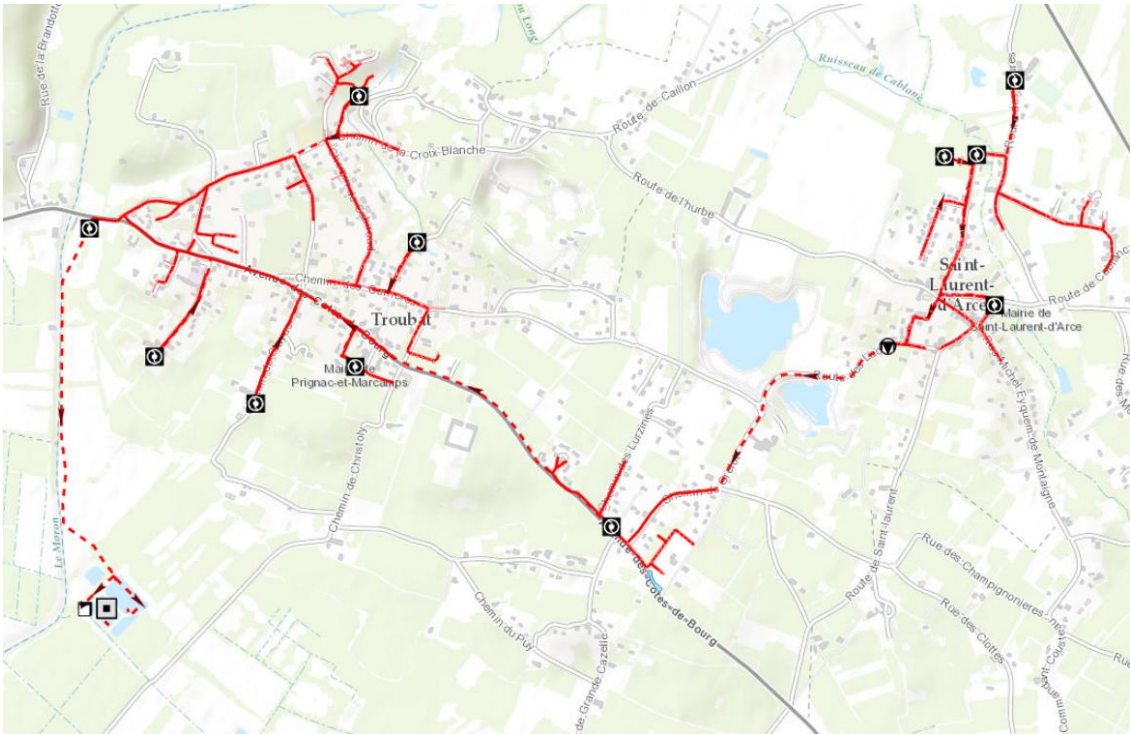
3.8.1 LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic du système assainissement de Prignac et Marcamps a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute a été réalisée en 2025.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur les postes de refoulement			
PR Claya : Test d'étanchéité du fond de la cuve			SOGEDO
PR Lurzines : Bouchage du trop-plein et remplacement des clapets à boules de la chambre à vannes	2026		SOGEDO
PR Moron : Renouvellement complet dont armoire électrique + Installation d'un dégrilleur	2026		SIAEPA avec ajout d'un débitmètre électromagnétique
Géoréférencement du linéaire de refoulement par GPS	2027		SOGEDO-SIAEPA
PR Moulinot : Installation de barres anti-chute	2027		SIAEPA
PR Route des Faures : Fraisage des radicelles + Etanchement de la zone Réalisation d'une campagne de mesures spécifique à l'H ₂ S au niveau du regard exutoire (25570) sur 1 semaine Mise en place d'un traitement au Chlorure Ferrique adapté au taux d'H ₂ S présent	2026 2027		SOGEDO SOGEDO SIAEPA - Etudes en 2026
PR Route du Lavoir : Réalisation d'une campagne de mesures spécifique à l'H ₂ S au niveau du regard exutoire (33389) sur 1 semaine	2026		SOGEDO
Impossible de mettre en place un traitements anti-H ₂ S au Chlorure Ferrique car proche d'une zone sensible (ruisseau) Test en 2026 d'un traitement aux pains de bactéries	2026		SOGEDO-SIAEPA

PR Turgot : Reprise de l'étanchéité des gaines électriques	2026		SOGEDO
PR Lurzines et Troubat :			
Réalisation d'une campagne de mesures spécifique à l'H2S au niveau du regard exutoire (23250) sur 1 semaine	2026		SOGEDO
Recalibrage des traitements au Chlorure Ferrique existant adaptés au taux d'H2S présent	2026		SOGEDO
Travaux sur les regards			
Regards 22990, 23249, 24591, 24047, 24744, 25393, 25442, 25562, 38126, 50550			SOGEDO Pas de travaux actuellement mais vérification de l'état dans 5 ans
Regards 22991, 22992, 23111, 23119, 24590, 24592, 24593, 24734, 24736 : A rendre accessible pour vérification de l'état	2026		SOGEDO-SIAEPA
Regards 23122, 24740 : Fraisage des racines + Etanchement du regard	2026		SOGEDO
Regards 23250, 24315, 24594, 24595, 24596, 24598, 24599, 24735, 2544, 24735, 2544 : Réhabilitation par projection de résine sur le bord de la cuve	2027		SIAEPA
Regard 24847 : Réparation de la charnière			SOGEDO

3.8.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Prignac est de **16,8 kilomètres** (10,3 kms de réseau gravitaire et 6,5 km de réseau de refoulement) et comprend 11 postes de refoulement publics.

En 2024, **673 abonnés** (contre 659 en 2024) étaient raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Prignac. **63 433 m³** (82 748 m³ en 2024) ont été facturés sur ces deux communes.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 (hors ventes)

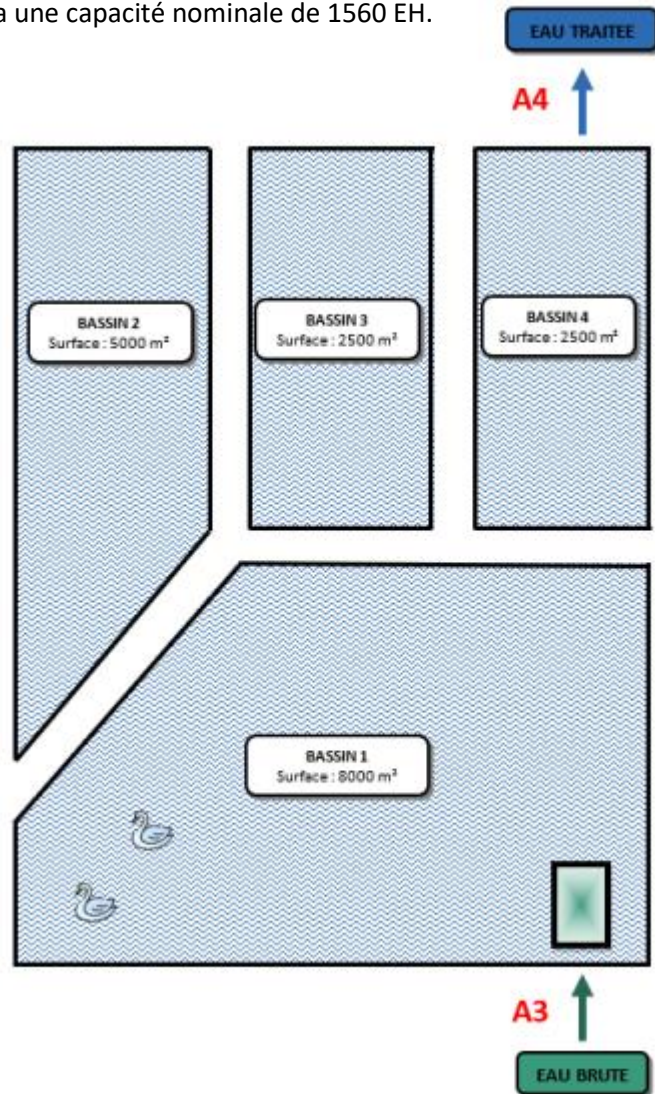
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	12	12	0	0
2025	6	4	2	1

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	0	0	0	0
2025	16	14	2	1

3.8.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

La STEP de Prignac et Marcamps a une capacité nominale de 1560 EH.



➡ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	74 404	68 161	-8.4 %
Débit moyen journalier (m³/j)	206	189	-8.3%
Volume by-passé (m³/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	157	150	- 4.5 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	330	267	-19.1 %

Très bon fonctionnement du lagunage.

La réhabilitation des lagunes 2, 3 et 4 a été réalisée par le syndicat en 2025. Elle avait pour objectif l'imperméabilisation du fond de ces 3 ouvrages.

Le système d'assainissement de PRIGNAC ET MARCAMPS est déclaré CONFORME en équipement et performance pour l'année 2024.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).

COLLECTE

Raccordements domestiques



673

Contrôles de branchements



18 Conformes

4 Non conformes

Investigations télévisées



0 ml

Tests à la fumée



0 ml

Entretien



Curage : 1081 ml

Débordement : 0
Désobstruction : 1

TRAITEMENT

Bilans AS



5/5

Chiffres clés



90% de charge organique

81% de charge volumique

DCO :



DB05 :



MES :



STATION CONFORME EN 2025



3.9 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

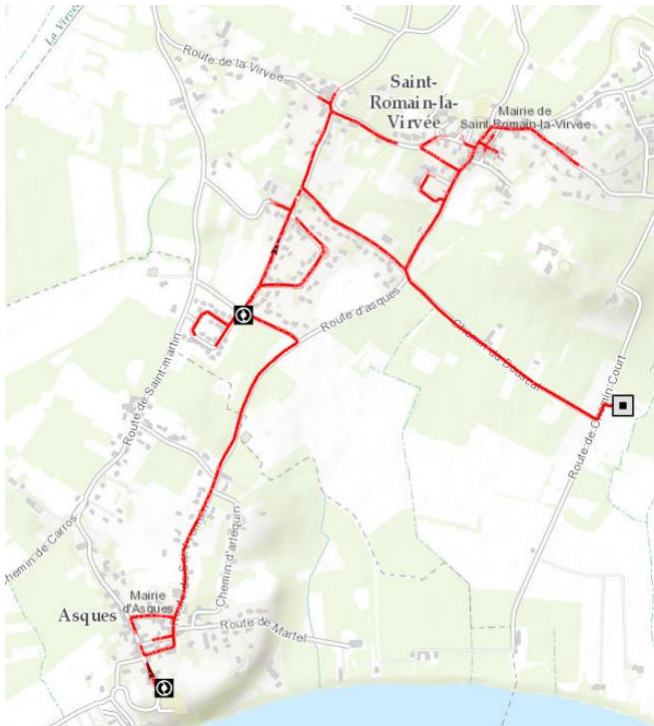
Les communes d'Asques et de Saint Romain la Virvée sont raccordées sur le système de traitement situé sur la commune de Saint Romain la Virvée.

3.9.1 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic du système assainissement de Saint Romain la Virvée a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute a été réalisée en 2025.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur les réseaux			
Etat des lieux assainissement lotissement "Les Mercuriales" (avant rétrocession au domaine public) : ITV collecteur + branchements partie publique en nappe haute, contrôle des branchements en partie privée+tests fumigène/colorant	2026		
Travaux de réhabilitation réseau (suite à l'état des lieux du lotissement "Les Mercuriales")	2026		A faire réaliser à l'aménageur
Actualisation du zonage assainissement sur les deux communes (Asques et St Romain)	2027		Etude SIAEPA
Travaux de réhabilitation de 17 regards	2027		SIAEPA
Travaux sur la STEP			
Curage 1er étage des lits plantés Etanchéité de la chambre à vanne du PR entrée STEP	2026		SOGEDO
Dossier Loi sur l'Eau	2030/2035		A étudier
Extension STEP (1000EH)	2030/2035		Moyen-long terme

3.9.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Saint Romain la Virvée est de **7,6 kilomètres** (7 km de réseau gravitaire et 0,6 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics

En 2025, **292 abonnés** (contre 287 en 2024) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Saint Romain la Virvée.

27 638 m³ (26 246 m³ en 2024) ont été facturés sur ces deux communes.

❖ Contrôles de branchements au 31/12/2024 (hors vente) :

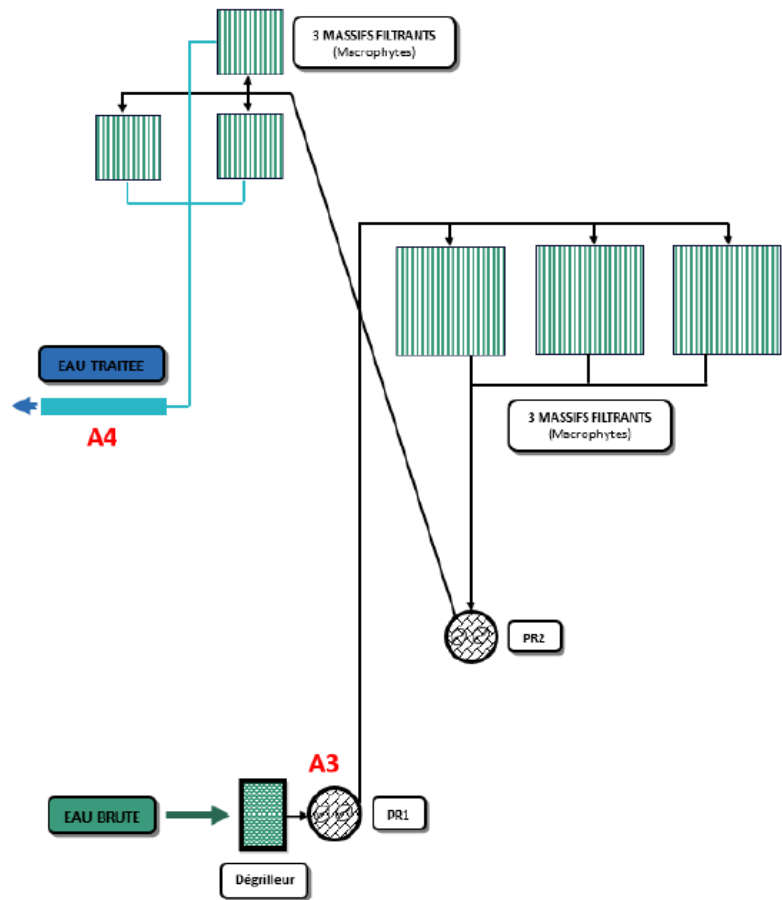
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	2	2	0	0
202	4	2	2	0

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2025 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2024	0	0	0	0
2025	12	7	5	1

3.9.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

La STEP a une capacité nominale de 500 EH



➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	52 168	45 375	-13.0 %
Débit moyen journalier (m ³ /j)	109	90	-17.4 %
Volume by-passé (m ³ /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	57	54	-5.3 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	162	162	0 %

La station a présenté un bon fonctionnement sur l'année 2025.

Il y a une surcharge hydraulique en entrée station de 20% sur l'année 2025 soit 208 jours de dépassement du volume de référence. Néanmoins, le système de traitement ne s'en trouve pas perturbé pour autant.

Le réseau reste sensible aux entrées d'eaux claires parasites.

Le curage des lits du premier étage est prévu en 2026.

**Le système d'assainissement de SAINT ROMAIN LA VIRVEE est déclaré CONFORME en
équipement et performance pour l'année 2024.**

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2025).

COLLECTE

Raccordements domestiques



292

Contrôles de branchements



9 Conformes
7 Non conformes

Entretien



Curage : 558 ml

Débordement : 0
Désobstruction : 0

TRAITEMENT

Bilans AS



1/1

Sous-produits



Dégrillage : 0.41 t

Conso



Electricité (kwh) : 2585



Eau (m3) : 1

Chiffres clés



78% de charge organique
120% de charge volumique

STATION CONFORME EN 2025



DCO



DBO5



MES



3.10 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC

3.10.1 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic du système assainissement de Vérac a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute a été réalisée en 2025.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur les réseaux			
PR Collège :			
Installation de barres anti-chute	2027		SOGEDO - SIAEPA
Fraisage des radicules + Etanchement de la zone	2027		SOGEDO - SIAEPA
Ajout d'une barre en métal cadénassée sur la trappe	2027		SOGEDO - SIAEPA
Bouchage du trop-plein	2026		SOGEDO – SIAEPA
PR Résidence de la Tour			
Réparation de la gaine électrique sans câble	2027		SOGEDO – SIAEPA
Etanchement de la chambre à vannes	2026		SOGEDO
Bouchage du trop-plein	2026		SOGEDO
Géoréférencement du linéaire de refoulement par GPS	2027		SOGEDO – SIAEPA
Travaux sur la STEP			
Canalisation d'arrivée :			
Levés topographiques sur les 306 ml de canalisation gravitaire	2027		SIAEPA
Renouvellement de la canalisation PVC Ø110 dans son entièreté (gravitaire + siphon) par une canalisation PVC Ø200 (Section A-D)	2027		SOGEDO – SIAEPA
Réhabilitation des 4 regards de visite existant le long de la ligne droite	2027		SIAEPA
Création de 3 regards Ø1000 en PE de long de la ligne droite	2027		SIAEPA
Création d'un regard Ø1000 en PE pour nettoyage du siphon	2027		SIAEPA
Modification de la canalisation d'arrivée : abaissement de la cote jusqu'à 0,20 m au-dessous de la crête de la lagune	2027		SIAEPA
Prétraitement :			
Agrandissement du regard de décharge des 3 refoulements	2027		SIAEPA
Installation d'un dégrilleur mécanisé dans le regard de décharge des 3 refoulements	2027		SIAEPA
Démolition de l'ouvrage de décantation	2027		SIAEPA
Comptage des effluents :			

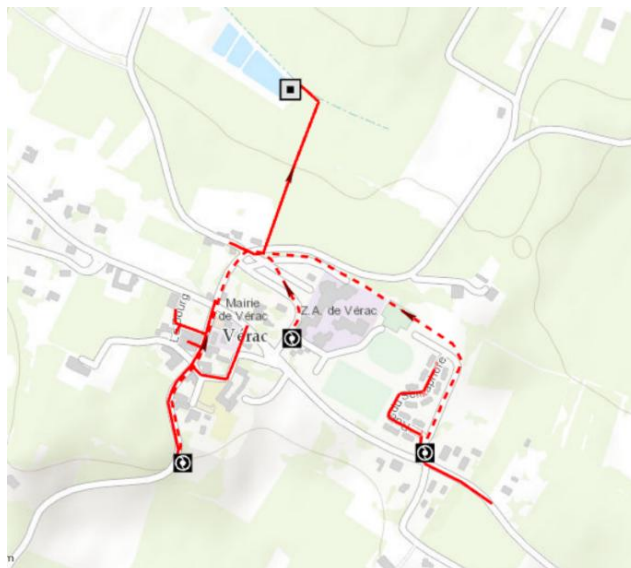
Installation d'un canal de comptage avec déversoir en V en entrée du lagunage - Q 40 m3/h	2027		SIAEPA
Installation d'un canal de comptage avec déversoir en V en sortie du lagunage - Q 40 m3/h	2027		SIAEPA
Lagunes :			
Réfection de l'étanchéité de la lagune 1	2027		SIAEPA
Réfection de l'étanchéité de la lagune 2	2027		SIAEPA
Berges :			
Reprise de la berge Nord de la lagune 3	2027		SIAEPA

3.10.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Vérac est de **2,3 kilomètres** (1,26 km de réseau gravitaire et 1,08 km de réseau de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics.

En 2024, **67 abonnés** (contre 61 en 2024) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Vérac.

6 603 m³ (8 684 m³ en 2024) ont été facturés sur cette commune.



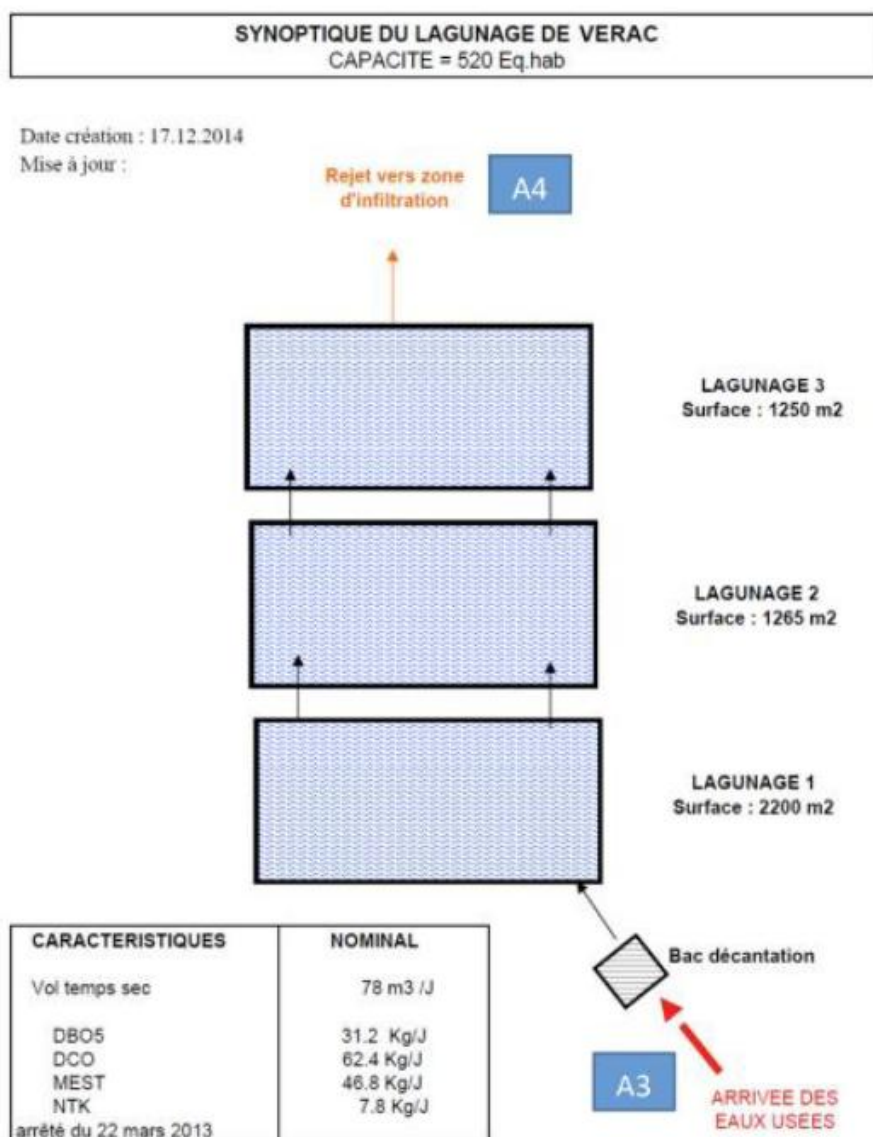
❖ Contrôles des branchements au 31/12/2025 (hors ventes)

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2024	1	0	1	1
2025	2	1	1	0

❖ Contrôles des branchements au 31/12/2025 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2024	1	1	0	0
2025	0	0	0	0

3.10.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VERAC



La STEP de Vérac a une capacité nominale de 520 EH.

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

Une analyse annuelle est réalisée au niveau du piézomètre amont et du piézomètre aval. Le suivi piézométrique confirme l'absence d'impact significatif du système d'assainissement sur la qualité de la nappe souterraine.

Le système d'assainissement de VERAC est déclaré NON CONFORME en performance et équipement sur le paramètre DCO pour l'année 2025.

La non-conformité en performance est liée au non-respect des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral concernant le paramètre DCO.

Les dépassements ponctuels de DCO observés sur la lagune 3 s'expliquent par un dysfonctionnement hydraulique lié à la découverte en cours d'année de déchirures de la membrane du bassin 2. Ces dégradations ont entraîné une perte d'étanchéité, une diminution significative du débit s'écoulant vers la lagune 3 et, par conséquent, un déséquilibre du fonctionnement biologique. Le faible écoulement a favorisé des phénomènes de stagnation et de relargage de matière organique accumulée, générant une élévation de la DCO mesurée.

Cette situation identifiée fait d'ores et déjà l'objet d'études pour réhabiliter le lagunage (reprise d'étanchéité) visant à rétablir le bon fonctionnement du système.

3.11 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE

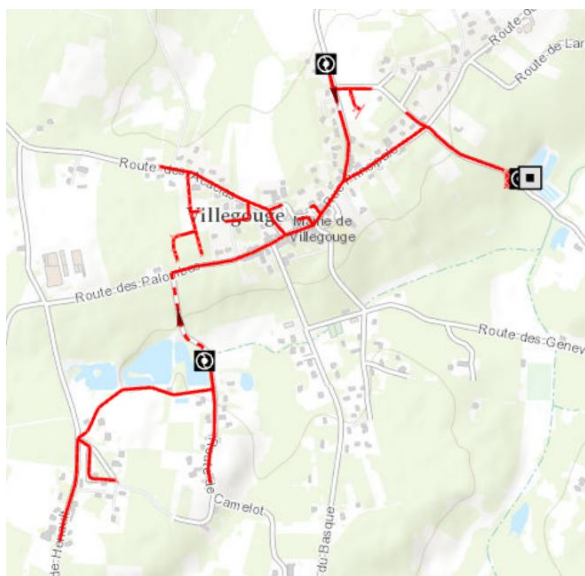
3.11.1 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic du système assainissement de Vérac a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute a été réalisée en 2025.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
Travaux sur les postes de refoulement			
PR CAMELOT : Installation d'une clôture et construction d'un nouveau mur de soutien	2027		SOGEDO - SIAEPA
PR FOUQUET :			
Réhabilitation de l'armoire électrique	2027		SOGEDO - SIAEPA
Vérification et ajustement du débit des pompes / Renouvellement des pompes et calcul du débit corrigé	2027		SOGEDO - SIAEPA
Travaux sur les réseaux			
Regards 24951, 25660, 25759, 25845, 25846, 25849, 25890, 25891 : Pas de travaux actuellement mais vérification de l'état dans 5 ans	2030		SOGEDO
Regards 25714, 25803, 25806, 25889 et 27515 : A rendre accessible pour vérification de l'état	2026		SOGEDO - SIAEPA
Regard 25801 : Fraisage des racines + Etanchement du regard	2026		SOGEDO

Regards 24942, 24943, 25762, 25805 et 32303 : 'Réhabilitation par projection de résine sur le bord de la cuve	2027		SOGEDO - SIAEPA
Travaux sur la STEP			
Comptage effluents bruts : Raccordement du débitmètre entrée STEP à la télégestion	2026		SOGEDO
Canalisations : Reprise des arrivées / départs des canalisations de liaison entre les lagunes (notamment au niveau des ancrages)	2027		SOGEDO
Lagunes : Bathymétrie + Curage de la lagune 1 (3 450 m2)			SOGEDO
Berges : Reprise de la berge de la lagune 2 à proximité du fossé	2026		SIAEPA
Clôture : Réparation de la clôture aux endroits abîmés	2026		SOGEDO
Capacité : Réflexion sur la capacité du système en fonction de l'urbanisation de la Commune (PLU)	2027/2028		SIAEPA - Etude à mener

3.11.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Villegouge est de **4,7 kilomètres** (4,3 km de réseau gravitaire et 0,4 km de réseau de refolement) et comprend 2 postes de refolement publics.

En 2025, **263 abonnés** (contre 262 en 2024) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Villegouge.

23 144 m³ (22 667 m³ en 2024) ont été facturés sur cette commune.

❖ Contrôles des branchements au 31/12/2025 (hors ventes)

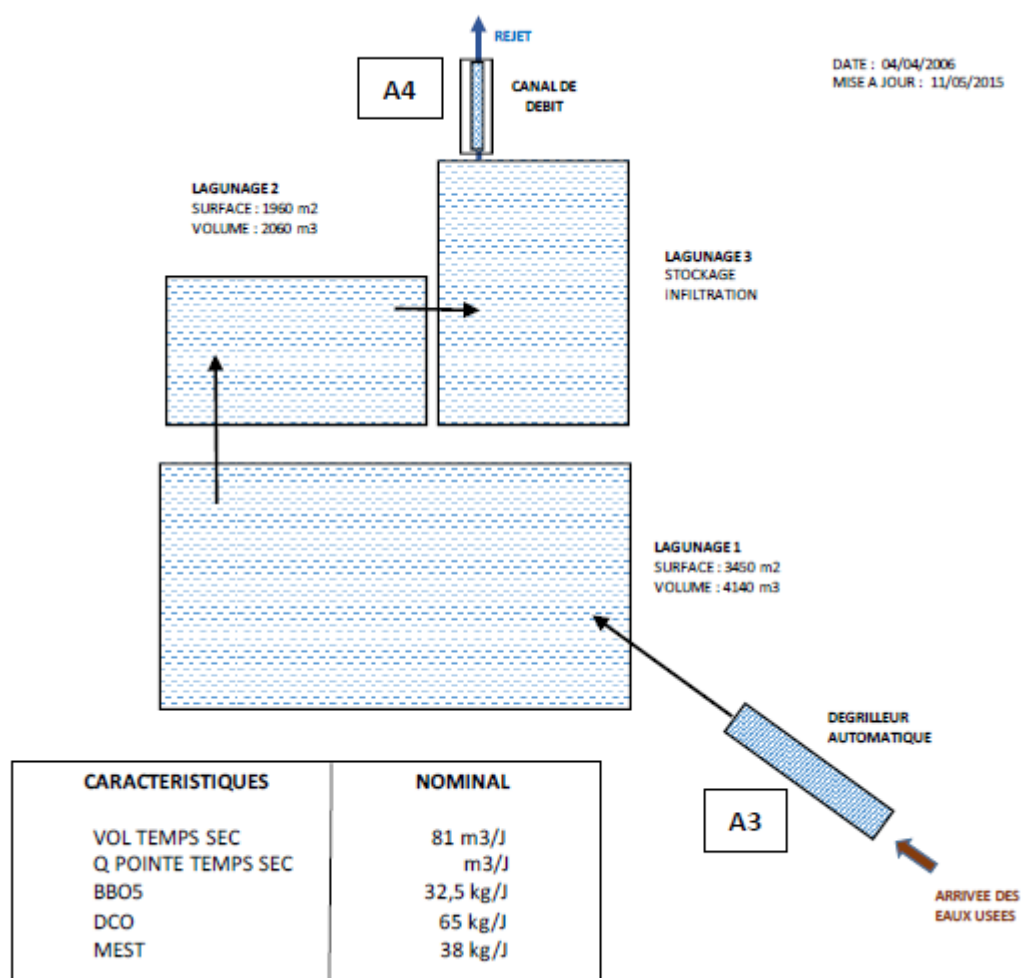
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2024	0	0	0	0
2025	0	0	0	0

❖ Contrôles des branchements au 31/12/2025 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2024	1	1	0	0
2025	3	3	0	0

3.11.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VILLEGOUGE

La STEP de VILLEGOUGE a une capacité nominale de 540 EH.



➡ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2024	2025	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	25 509	14 011	-45.1 %
Débit moyen journalier (m ³ /j)	70	66	-5.7 %
Volume by-passé (m ³ /an)	-	-	-

La station a présenté un bon fonctionnement sur l'année 2025.

La télégestion en entrée station est prévu en 2026 ainsi que la reprise des affaissements autour des lagunes 1 et 2.

Le système d'assainissement de VILLEGOUGE est déclaré CONFORME en équipement et performance pour l'année 2025.

3.12 ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC

Ces communes ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif.

Hormis pour la commune de Tarnès, les autres communes disposent d'un zonage assainissement n'intégrant aucune zone en assainissement collectif. Aucune date prévisionnelle pour le raccordement des hameaux (Bourg / Mayne Olivier / Naubard / Casau Ricard / Agriaires / Cazeneuve et Renauderie) de Tarnès n'est connue.

3.13 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA

3.13.1 SYNTHÈSE DES CONFORMITÉS 2025 DES STATIONS D'ÉPURATION

❖ Selon la directive européenne ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 prévoit que l'ensemble des eaux usées produites par un système d'assainissement soient collectées, acheminées puis traitées avant leur rejet au milieu naturel, sans coût excessif.

Cette conformité est donnée par les services de l'OFB au regard des données transmises et des résultats de la surveillance des systèmes d'assainissements réalisés, dès que le système est supérieur à 200 EH.

STATION	CONFORMITÉ 2025 (conformité européenne ERU)		
	Collecte	Équipement	Performance
CAVIGNAC	100 %	0 %	100 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %
LUGON	100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %	100 %	100 %
PORTO	100 %	100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %	100 %	100 %
VERAC	100 %	0 %	0 %
VILLEGOUGE	100 %	100 %	100 %
TOTAL pondéré	100%	92%	99%

❖ Selon les conformités locales

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

L'indicateur est à calculer pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH.

L'indice global pondéré de la conformité est calculé comme suit : somme des charges moyennes des STEP conformes (valeur DBO5 entrante) / total des charges moyennes des STEP (conformes et non conformes), en %.

Les valeurs entrantes DBO5 sont indiquées dans le tableau suivant.

STATION	CONFORMITE 2025 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
CAVIGNAC	119.04	18/18	100%
FRONSAC	47.9	2/2	100%
GALGON	79.87	11/12	92%
LUGON	144	12/12	100%
PORTO	1006	52/52	100%
TOTAL (pondéré)	1395.91	95/96	99,5%

3.13.2 POINTS DE CURAGE FREQUENT DU RESEAU – POINTS NOIRS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un ***indicateur de performance*** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2024	2025	Evolution
Nombre de secteurs recensés	32	31	-3.13 %
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	235	236	0.43 %
Indice	13.6	13.1	-3.54 %

Le nombre d'interventions pour désobstruction entre 2024 et 2025 est stable.

La liste exhaustive des points noirs connus et toujours actifs au terme de l'année 2025 est donnée ci-après.
Les lignes apparaissant en bleu sont des points noirs intégrés au 1^{er} janvier 2025.

Nom site	Commune	ML	Nb curages annuels prévus
70 ave du Fronsadais	Cadillac en Fronsadais	163	4
159 Ave de Paris	Cavignac	15	2
Amont PR Brian	Cézac	212	2
Amont PR Constantin	Cubnezais	221	2
Imp des Cerisiers	Cubzac les Ponts	56	2
Drouillet / Gare	Cubzac les Ponts	83	2
14 Palua	Fronsac	148	2
Imp des Lamproies	Fronsac	95	2
Chem de Marge	Galgon	132	2
48 Ave Jean Jaurès	Lugon et l'Île du Carnay	64.2	2
Chemin Creux	Peujard	173	4
Ldt le Marechal	Peujard	261	2
Lot. les Fougères	St André de Cubzac	86	2
425 Rte du Bouilh	St André de Cubzac	181	4
206 Rue Nationale	St André de Cubzac	127.3	2
1 Chem de Port Augey	St André de Cubzac	47.3	2
Amont PR Plagne	St André de Cubzac	16.1	2
104 Dantagnan	St André de Cubzac	51	2
6 imp Nationale	St André de Cubzac	44	2
All des Chevreuils	St André de Cubzac	83	2
Brchts 8 & 10 ave de la République	St André de Cubzac	15	2
Amont PR Jonc	St Gervais	137	4
ZA Garosse	St André de Cubzac	95.8	2
18 Commanderie	Val de Virvée	29	2
Rte des Palombes	Villegouge	163.7	2

Six secteurs ont vu leurs problématiques résolues en 2025 à la suite d'une intervention du SIAEPA ou SOGEDO. Quatre secteurs avaient été identifiés suite au bilan de 2024.

3.13.3 DEBORDEMENTS CHEZ LES USAGERS

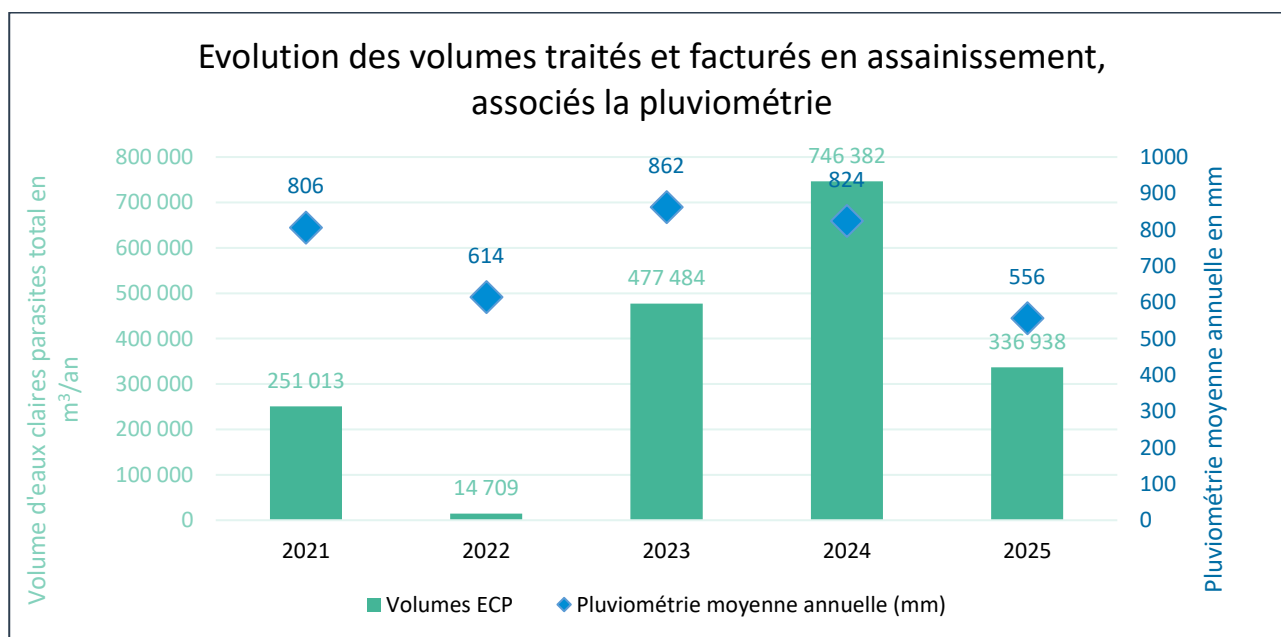
En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2024	2025	Evolution
Demandes d'indemnisation	3	0	0.0%
Nombre d'habitants raccordés (donnée INSEE)	35 181	35495	0.9%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.085	0	0.00%

3.13.4 LES EAUX CLAIRES PARASITES

Tous les systèmes d'assainissement du territoire sont concernés par la présence d'eaux claires parasites (ECP).

En faisant l'opération de différence entre les volumes traités et les volumes facturés, est obtenu un volume approximatif d'ECP. Selon les années, plus ou moins pluvieuses, ce volume est compris entre 15 000 et 745 000 m³.

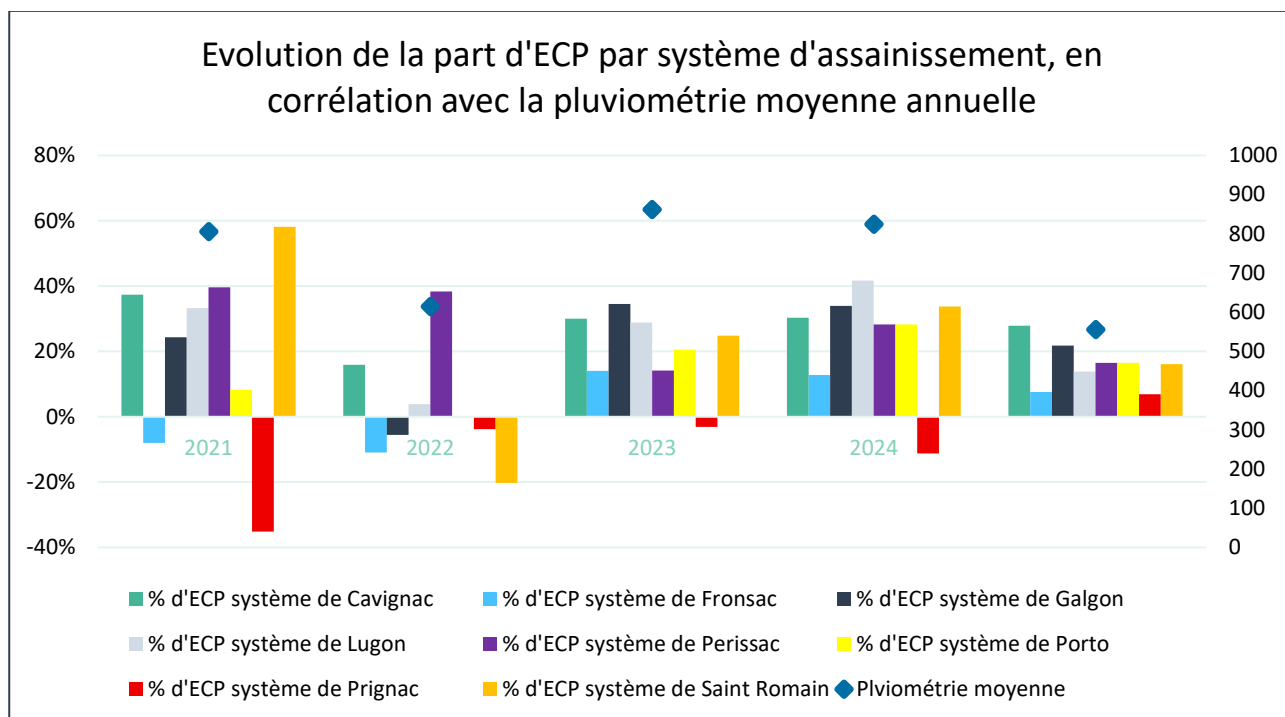


Chaque système d'assainissement est impacté, de façon plus ou moins marquée.

Le graphique ci-dessous reflète le pourcentage d'ECP par système d'assainissement au fil des dernières années.

A noter que des incohérences ont été relevées sur le système de Prignac et Marcamps. Après avoir menée des investigations et comparer tous les volumes sur le réseau de ce système, SOGEDO a conclu à l'été 2025 que le

débitmètre du PR Moron, situé juste en amont de la STEP, sous comptait. Le renouvellement de ce débitmètre a été réalisé en 2025.



On peut noter que plus la pluviométrie est importante plus le pourcentage d'eaux claires parasites est élevé. Cela est vrai pour tous les systèmes du territoire.

Des actions sont menées par SOGEDO et le SIAEPA conjointement pour lutter contre ces eaux claires parasites :

- Le syndicat réalise les diagnostics périodiques. Suite à ces prestations, des travaux de réhabilitations sont effectués.
- Sogedo réalise des investigations complémentaires, des contrôles de branchements chez les particuliers et des inspections complémentaires (caméra, tests fumées) afin de cibler la localisation de ces apports d'ECP.

Les actions menées n'ont pas forcément de résultats probants immédiats en apparence. Seul le temps pourra être témoin du gain de ces actions engagées annuellement.

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2025 est présenté ci-après.

En sus, des opérations de réhabilitations de réseaux et ponctuelles ont été réalisées afin de lutter contre l'entrée d'eaux claires parasites sur les communes de Cavignac, La Lande de Fronsac, Lugon, Périssac et Saint André de Cubzac.

4.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements renouvelés
CEZAC – PETIT BOIS	PVC 200	53	4
SAINT ANDRE DE CUBZAC – COURS CLEMENCEAU	PVC 200	195	30
TOTAL (ml)		248	34

4.2 EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements créés
PEUJARD – MARQUETTE	PVC 200	240	0
TOTAL (ml)		240	0

4.3 TRAVAUX SUR OUVRAGES

Localisation	Type d'ouvrage / équipement	Travaux réalisés
CUBNEZAIS -POSTE DE REFOULEMENT SAINT MARTIAL	Regards	Réhabilitation complète
SAINT ANDRE DE CUBZAC – STEP PORTO	By-pass	Curage/broyage
SAINT ANDRE DE CUBZAC - BOURLIEMONT	Poste de refoulement	PR débitmètre
PRIGNAC – STEP	Lagune	GEOMEMBRANE L2/L3/L4

4.4 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES

Il n'y a pas eu d'extension de réseaux d'opérations privées en 2025.

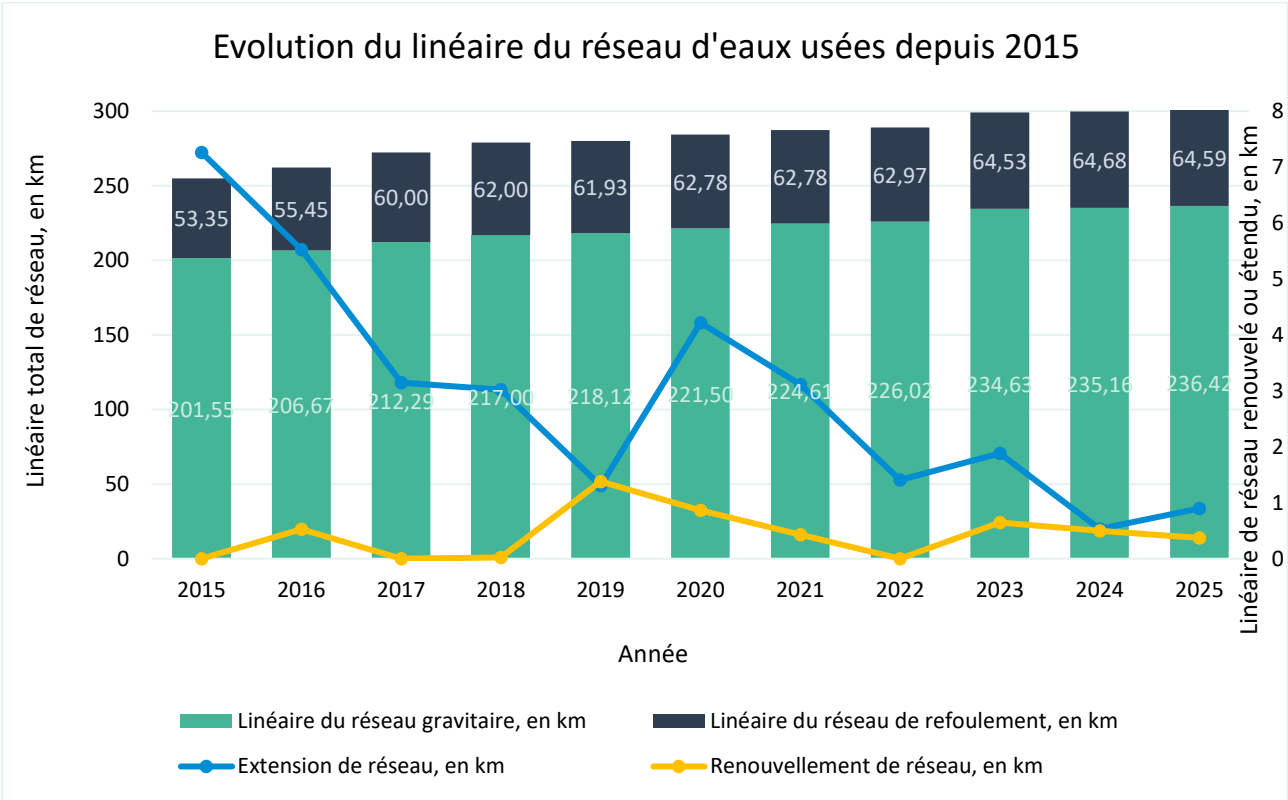
4.5 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux réceptionnés	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Branchements	89	18	95	55	50	34	-32 %
Extension (km)	1.307	42.17	1.842	0.489	0.336	0.897	167 %
Renouvellement (km)	0.864	0.430	0	0.581	0.498	0.370	-25.7 %

Indicateurs des réseaux d'eaux usées	2024	2025
Longueur du réseau gravitaire en km	235.79	236.33
Longueur du réseau de refoulement en km	64.587	64.587
Longueur totale du réseau en km	300.39	300.91
Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)	0.69 %	0.43 %
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)	0,28%	0,18 %

Le graphique ci-après montre l'évolution du réseau d'assainissement ces dernières années :



Une des raisons pour laquelle le linéaire de réseaux a considérablement augmenté ces dernières années est la suppression de la STEP de Peujard et le transfert de ces effluents vers la STEP de Porto.

L'autre raison est l'urbanisation grandissante sur le territoire. Le nombre de lotissements et donc de linéaires de réseaux privés ne cessent d'augmenter.

Le recensement des rues privées (et par conséquent les réseaux d'eau et d'assainissement) a été demandé auprès des communes en 2023. Au vu des retours obtenus, les réseaux privés d'assainissement représentent environ 5% du linéaire total des réseaux d'assainissement (gravitaire et refoulement) soit 16 kms de canalisations. Ce linéaire est à ajuster annuellement, selon les rétrocessions des réseaux actés par le Syndicat.

Pour mémoire, afin que les réseaux d'eau et/ou d'assainissement puissent être intégré dans le patrimoine syndical, le demandeur doit en faire la demande auprès du syndicat et fournir les documents permettant d'acter ce transfert (plans de recouvrements, essais de réception...).

Le détail du linéaire du réseau privé par commune est présenté ci-après :

Commune	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)	Commune	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)
Cadillac en Fronsadais	351	23,7	Périssac	264,4	157,1
Cavignac	1 402,9	0	Peujard	417,2	0
Cubzac les Ponts	823	476,4	Prignac et Marcamps	785,7	0
Galgon	193,2	71,8	Saint André de Cubzac	4 195,3	106,7
Gauriaguet	294,8	145,1	Saint Gervais	276	
La Lande de Fronsac	1 684,1	0	Saint Laurent d'Arce	359,2	98,3
Lugon et l'île du Carnay	404,1	0	Val de Virvée	2 275,3	114,8
Marsas	329,6	116,1	Villegouge	548,7	0
			Virzac	148,9	0
Linéaire total gravitaire(ml)	14 753,2				
Linéaire total refoulement (ml)	1 310,0				
Linéaire total (ml)	16 063,2				

4.6 PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2026

Le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Syndical de décembre 2025 précise les axes d'études et d'investissement pour 2026 :

❖ Etudes et diagnostics

L'étude sur la rue Nationale – St André de Cubzac, en vue d'un projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement a été réalisée en 2025.

Un diagnostic périodique sur Fronsac sera réalisé.

❖ Travaux ponctuels

Suite au diagnostic de réseau de Cubzac les Ponts (rue conseiller), des réhabilitations sont prévues d'être réalisées en 2026, ainsi qu'à Galgon (arrivée station).

Des travaux de réhabilitation du réseau de Saint André de Cubzac (gare/cabeyre) auront lieu en 2026.

Des interventions ponctuelles sur des postes de refoulement (traitement H₂S, désodorisation, ou mise en sécurité)

❖ Ouvrages de traitement

La rénovation de la station de Cavignac est toujours en projet. En novembre 2025, un avis favorable a été donné au projet de l'extension de la station avec traitement tertiaire.

Des travaux doivent être menées sur la STEP de Galgon afin d'améliorer l'aération et la gestion des boues.

- Installation d'une sonde Redox et oxygène permettant de fiabiliser et d'optimiser le fonctionnement de l'aération,
- Augmentation de la capacité d'aération (changement de la turbine d'aération),
- Installation d'un agitateur à vitesse lente dans le bassin d'aération assurant la mise en circulation et l'homogénéisation de boues,
- Construction d'un nouveau silo à boues liquides d'un volume de 10 m

Le curage des lits de la station de St Romain sera réalisé courant 2026.

Travaux de réhabilitation des géomembranes du lagunage de VERAC. La télégestion en entrée de station est prévue en 2026 ainsi que la reprise des affaissements autour des lagunes 1 et 2.

5 TARIFICATION DE L'EAU

5.1 PRIX DE L'EAU

5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1^{ère} période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2^{ème} période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

- Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.
- Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans.
Les prix de base du délégataire s'établissaient à :
 - 33,88 € H.T. par an pour la prime fixe
 - 0,820 € H.T. par m³ consommé.Les prix de base de la collectivité s'établissaient à :
 - 20.40 € H.T. par an pour la prime fixe
 - 1,408 € H.T. par m³ consommé.

Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

- Par délibération du 13 décembre 2024, le conseil syndical a décidé d'augmenter le tarif de l'eau potable et de porter le montant de la part syndical d'eau potable à 1,45 € H.T. le m³ pour la part variable et à 21,00 € H.T par an et par abonné pour la part fixe, et de fixer à 0,105 € H.T la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif
Pour le délégataire, la part fixe en 2025 s'élevait à 36,42 € H.T par an et à 0.9432 € H.T par m³ consommé pour la part variable.
- La mise en place d'une tarification incitative et progressive a été validée par délibération du 30 septembre 2025. Elle a donné lieu à la signature d'un avenant au contrat du délégataire. La

facturation sera répartie en 3 tranches. Elle est effective sur les volumes annuels consommés à partir du 1^{er} novembre 2025.

5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

La consommation moyenne en 2025 des abonnés assujettis à l'assainissement (domestiques et non domestiques) est de **113 m³**. Le détail d'une facturation (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026), pour un abonné raccordé au réseau d'assainissement collectif est présenté page suivante.



La réforme des redevances des agences de l'eau

La réforme des redevances des agences de l'eau rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et vise à renforcer les principes du pollueur-payeur et du préleveur-payeur, en adaptant la fiscalité environnementale aux enjeux actuels de gestion de la ressource en eau.

La réforme introduit trois nouvelles redevances, qui remplacent celles existantes et apparaîtront dans la section « **Organismes publics** » de la facture :

- **la redevance sur la consommation d'eau potable** : applicable à tous les abonnés, sauf pour les volumes destinés à l'abreuvement du bétail.
- **la redevance pour la performance des réseaux eau potable** : prélevée auprès des collectivités en charge de l'eau potable et répercutée sur les abonnés.
- **la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif** : appliquée aux collectivités gérant l'assainissement et refacturée aux abonnés.

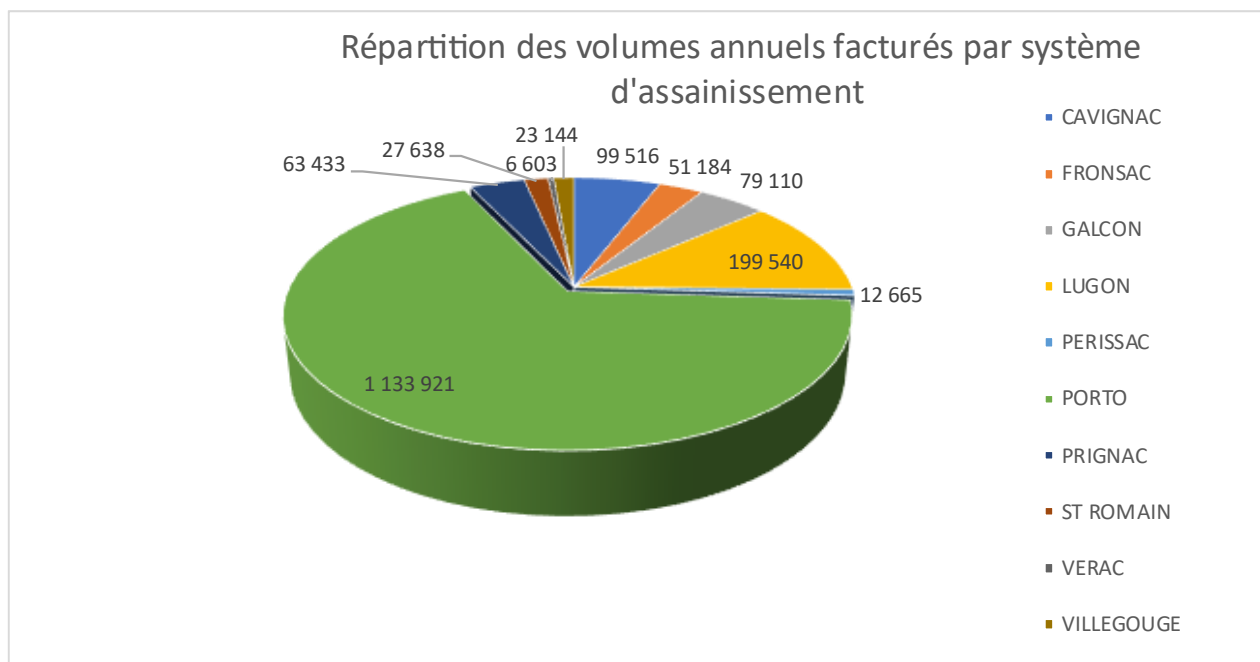
La redevance prélèvement sur la ressource en eau est maintenue dans son fonctionnement avec quelques ajustements.

Les tarifs de la part du fermier évoluent en application du nouveau Contrat de Concession.

SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS						
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3						
<u>Service de l'Assainissement</u>	QUANTITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/2025	01/01/2026	Ecart %	01/01/2025	01/01/2026
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	36,43	35,46	-2,7%	36,43	35,46
Consommation (m³)	120					
Tranche 1 (<200m³)		0,9422	0,9356	-0,7%	113,06	112,27
Tranche 2 (201 à 500m³)			0,9417			
Tranche 3 (> 501 m³)			0,9647			
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	21,00	21,00	0,0%	21,00	21,00
Part Collectivité (m³)	120					
Tranche 1 (<200m³)		1,4500	1,4796	2,0%	174,00	177,55
Tranche 2 (201 à 500m³)			1,4824			
Tranche 3 (> 501 m³)			1,5187			
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau - Modernisation des réseaux de collecte (m³)	120	0,1050	0,0930	-11,4%	12,60	11,16
<u>TVA</u>						
		10,00%	10,00%	0,0%	35,71	35,74
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0,10%	392,80 €	393,19 €
MONTANT TTC DU M3 HORS PRIME FIXE				-11,43%	0,116 €	0,102 €
MONTANT TTC DU M3 AVEC PRIME FIXE				0,10%	3,273 €	3,277 €
Abonnement				-1,69%	63,17 €	62,11 €

5.2 FACTURATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition des volumes annuels facturés par système d'assainissement.



5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2025 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2024	2025
Volumes assainissement facturés (m³/an)	1 662 238	1 675 381
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	34 886	35389
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	986	1 135
Montant facturé l'année précédente (€) :	5 623 914	6 187 618
Montant impayé au 31/12/N (€) :	143 222	201 250
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.55 %	3.25 %

5.2.2 TAUX DE RECLAMATIONS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites reçues par courrier postal au Syndicat, rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2025
Nombre de réclamations écrites	2
Nombre d'abonnés	16 162
Taux	0.124

5.2.3 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO et/ou le SIAEPA ont procédé à des dégrèvements (rabais exceptionnels).

L'écrêtement est quant à lui un droit par lequel un abonné peut demander à ce que le montant de sa facture d'eau (part eau potable et/ou assainissement) soit limité à un certain plafond.

Une synthèse de ces dossiers traités en 2025 pour la part Syndicale assainissement est présentée dans le tableau ci-après.

Il est précisé que cette part de dossiers ne reflètent pas la réalité sur la facturation de 2025. En effet, des dossiers liés à la facturation de fin d'année 2025 sont traités en 2026. Les chiffres du tableau ci-après font références aux dossiers traités jusqu'en décembre 2025.

Le détail 2025 des dégrèvements et écrêtements est présenté ci-après :

	Demandes de dégrèvement et écrêtement au 31/12/2025	2024	2025*
Ecrêtements / Dégrèvements	Nombre de dossiers traités	157	177
	Volume écrêté (m³) :	111337	71297
	Montant lié aux volumes écrêtés (€)	156244 €	67177 €

*Les données 2025 sont issues du RAD 2025

5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2025 est présenté ci-après.

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,75 euros TTC/m³ dont 2,38€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

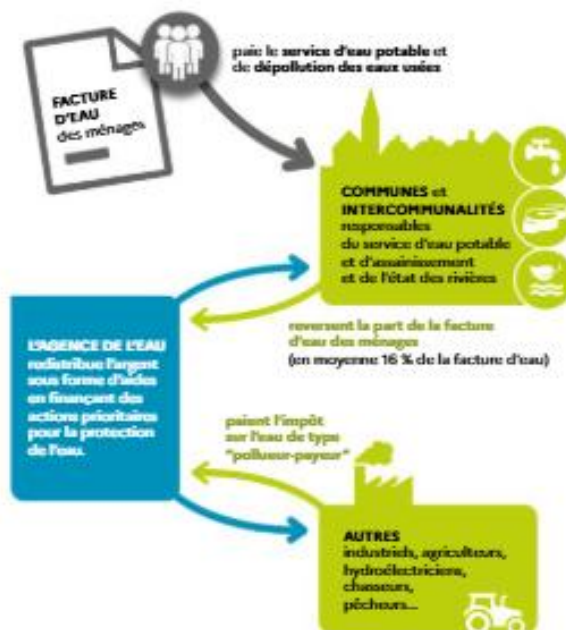
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISEPA 2023)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.33, impose à la commune ou à la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. L'aire maire ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/ignition/rpq/vos-questions>

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



1,95 €
de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



63,10 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025



1,60 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,70 €
de redevance de prélèvement payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



13,10 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025



4,20 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication... Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtières du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication... Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



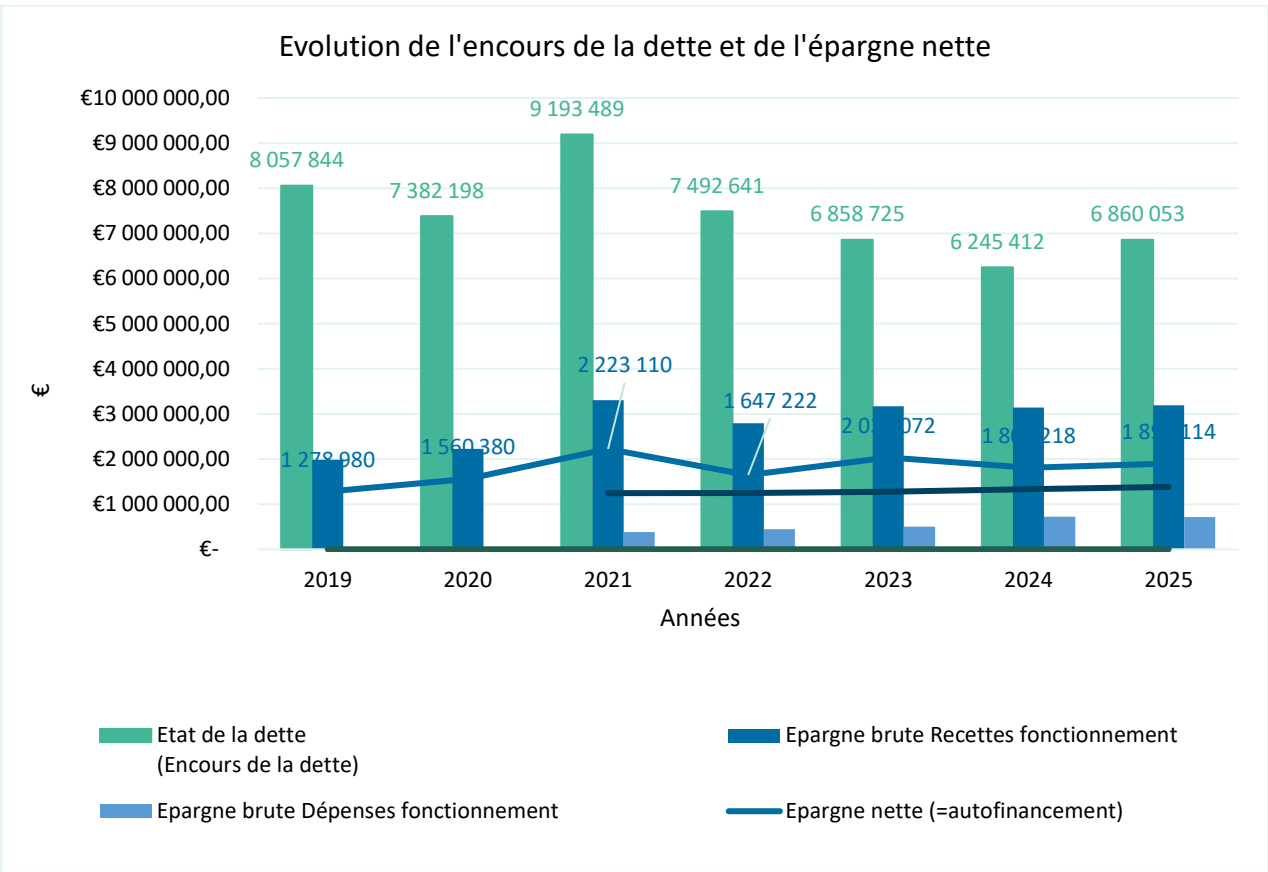
6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

La dette au 31/12/2023 et au 31/12/2024 est présentée et fait apparaître les valeurs suivantes :

ASSAINISSEMENT		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N		6 245 412.41 €	6 860 053,03 €
Montants remboursés	En capital	613 313.01 €	585 359,38 €
	En intérêts	222 121.08 €	182 015,07 €

6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2025, l'autofinancement net est de 1 896 114,80 €.



6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

En l'absence de tout nouvel investissement, la durée d'extinction de la dette est d'environ 2.8 ans (2,6 ans en 2024).

6.1.3 INVESTISSEMENTS

Lors de l'exercice budgétaire 2025, le syndicat a réalisé 1 695 714 € HT d'investissement.

268 500€ de subventions ont été perçus.

Les recettes liées au service (redevance assainissement) représentent 2 896 452 €.

Le montant des amortissements réalisés par la Collectivité s'élève à 1 382 412 €.

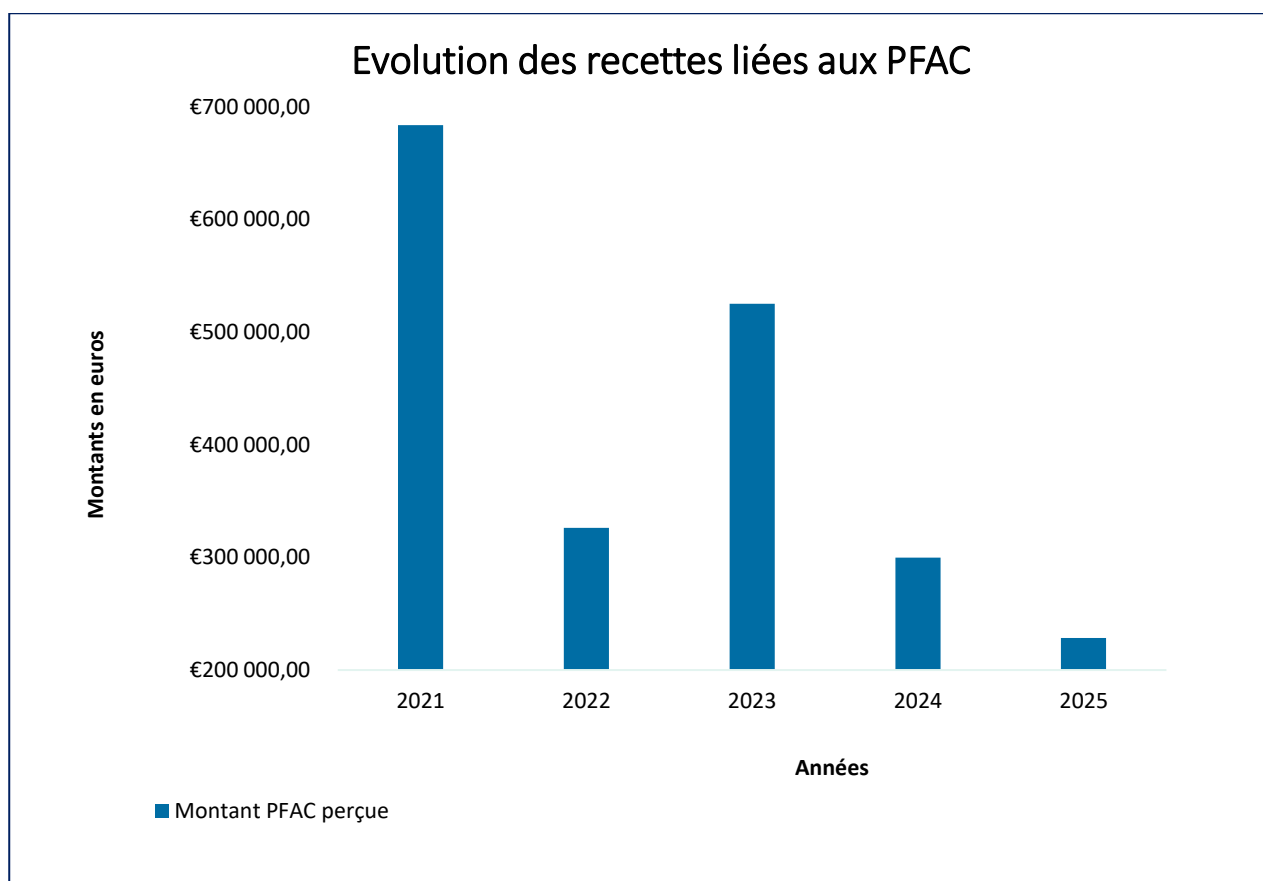
6.1.4 PARTICIPATIONS AUX FRAIS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Cette participation est due par le propriétaire de l'immeuble à compter de la date du raccordement au réseau d'assainissement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires dans le réseau.

C'est par exemple le cas d'une construction neuve : la participation est prévue pour tenir compte de l'économie réalisée par le propriétaire qui évite, du fait du réseau existant, le coût d'une installation individuelle d'épuration. Elle contribue également au financement des investissements lourds d'extension des capacités des stations d'épuration.

Par délibération n°2019/43 en date du 13 décembre 2019, le Conseil Syndical a fixé **le montant de la PFAC à 1.900 € par logement.**

Le montant de la PFAC « assimilés domestiques » applicables aux hôtels, maisons de repos etc ... ainsi qu'au locaux à usage autre que l'habitation comme les bureaux, les bâtiments industriels, commerciaux, salles de spectacles est fonction de la surface concernée.



En 2021, un travail de rattrapage sur les années précédentes a été fait, expliquant le montant important.

7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

7.1 ABANDON DE CREANCES

Aucun abandon de créances n'a été réalisé en 2025.

7.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable ou d'assainissement peuvent mener des actions de coopération humanitaire en affectant une partie des ressources à ces actions dans la limite de 1% des recettes annuelles du service considéré.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'année 2025. L'association DYNAM'EAU est toutefois intervenue lors du conseil syndical du mois de Juin 2024 pour dresser un bilan des opérations réalisées au Togo ces dernières années. Au final 13 écoles et plus de 10 000 élèves sont impactés. Le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les établissements scolaires est possible grâce à ces actions.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1^{er} Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.500 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions.

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT					
		Collectif			Non collectif		
		2024	2025	%	2024	2025	%
Asques	447	71	72	1.41%	161	160	-0.62%
Val de Virvée	3 838	854	868	1.64%	788	791	0.38%
Cadillac en Fronsadais	1 361	596	594	-0.34%	27	27	0.00%
Cavignac	2 391	920	948	3.04%	181	184	1.66%
Cézac	2 766	284	288	1.41%	812	815	0.37%
Cubnezais	1 934	514	517	0.58%	282	285	1.06%
Cubzac les Ponts	2 729	1 021	1 028	0.69%	213	214	0.47%
Fronsac	1 163	296	305	3.04%	272	280	2.94%
Galgon	3 194	979	996	1.74%	620	629	1.45%
Gauriaguet	1 616	360	379	5.28%	298	290	-2.68%
La Lande de Fronsac	2 786	760	766	0.79%	409	410	0.24%
La Rivière	414	78	77	-1.28%	114	116	1.75%
Lugon et l'île du Carney	1 419	537	538	0.19%	137	139	1.46%
Marsas	1 271	201	220	9.45%	336	315	-6.25%
Mouillac	93	0	0	0.00%	44	44	0.00%
Perissac	1 204	184	187	1.63%	362	360	-0.55%
Peujard	2 231	794	799	0.63%	122	125	2.46%
Saillans	376	0	0	0.00%	187	185	-1.07%
St Aignan	197	0	0	0.00%	110	110	0.00%
St André de Cubzac	12 776	5 163	5 180	0.33%	821	817	-0.49%
St Genès de Fronsac	1 013	0	0	0.00%	387	389	0.52%
St Germain la Rivière	395	25	24	-4.00%	154	158	2.60%
St Gervais	2 003	653	668	2.30%	168	168	0.00%
St Laurent d'Arce	1 610	188	193	2.66%	481	491	2.08%

St Michel de Fronsac	522	96	96	0.00%	180	179	-0.56%
St Romain la Virvée	971	216	220	1.85%	197	193	-2.03%
Tarnes	302	0	0	0.00%	152	152	0.00%
Vérac	897	61	67	9.84%	329	322	-2.13%
Villegouge	1 351	262	263	0.38%	364	366	0.55%
Virzac	1 316	383	387	1.04%	140	141	0.71%
Marcenais	871	0	0	0.00%	369	373	1.08%
Prignac et Marcamps	1 517	471	482	2.34%	249	252	1.20%
TOTAUX	56 974	15 741	16 162	2.67%	9 466	9 480	0.15%

En 2025, **9 480 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, contre 9 466 en 2024.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **110** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (10 pts)

Un règlement de service de l'Assainissement Non Collectif est en vigueur et appliqué sur le territoire.

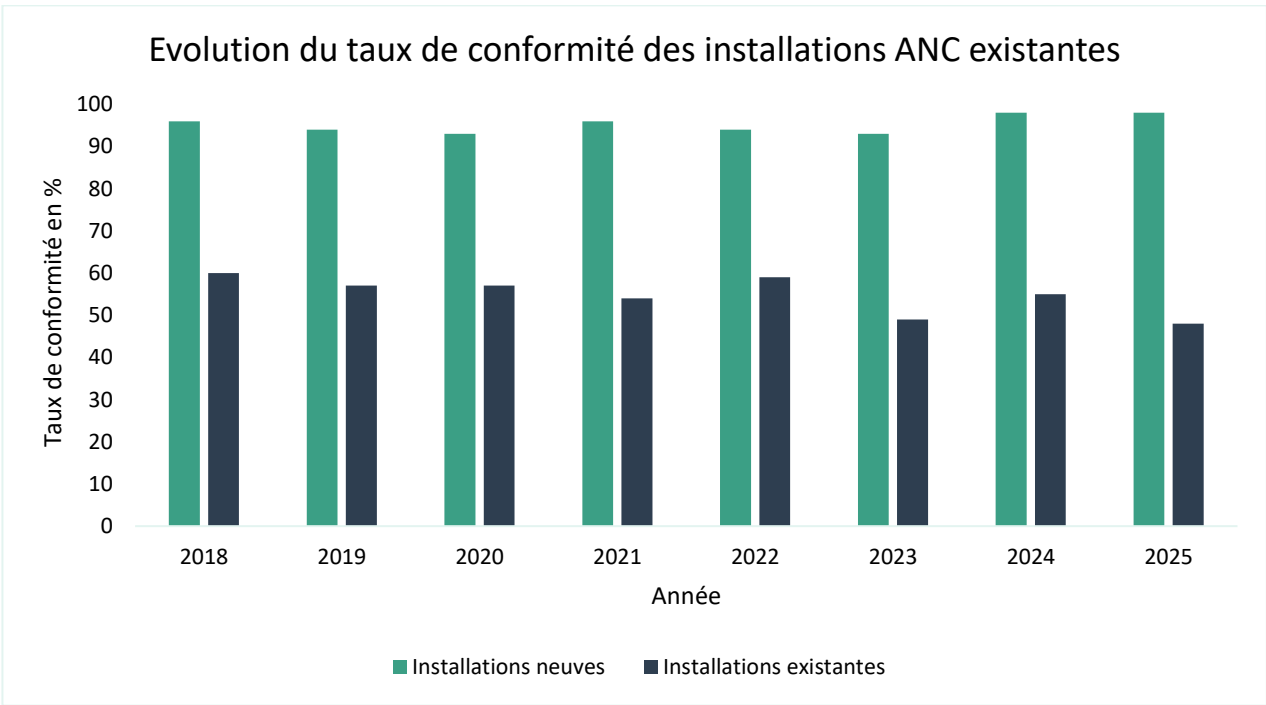
2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité est le pourcentage d’installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remises en état ou d’entretien.

Taux de conformité (%)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Installations neuves	96	94	93	96	94	93	98	98
Installations existantes	60	57	57	54	59	49	55	48

Les pourcentages de conformité restent stables.

* : Les installations neuves non conformes sont principales dues à des filières recouvertes (oubli du propriétaire ou de l’entreprise de prévenir SOGEDO avant de recouvrir le chantier).



3 OPERATIONS REALISEES EN 2025

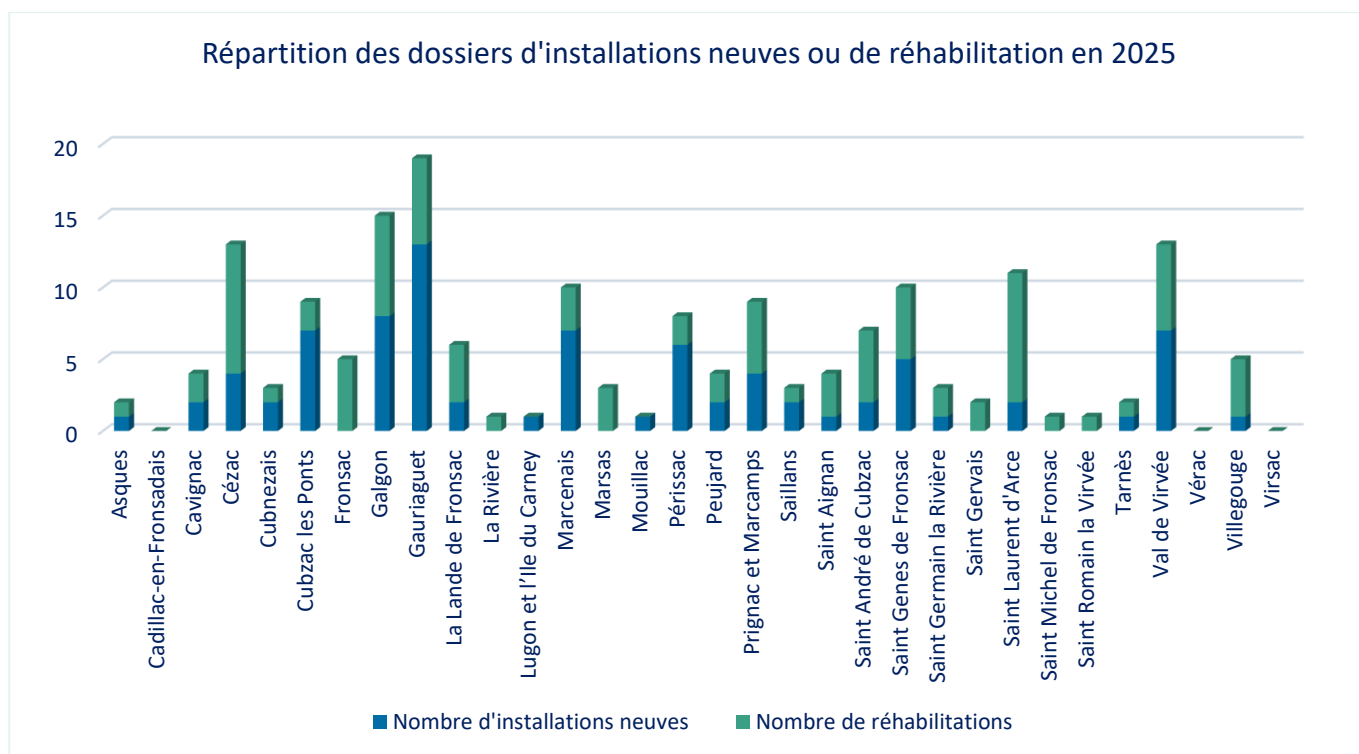
3.1 INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS

3.1.1 AVIS SUR LES PROJETS

175 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2025.

Environ 53% des dossiers sont des réhabilitations.

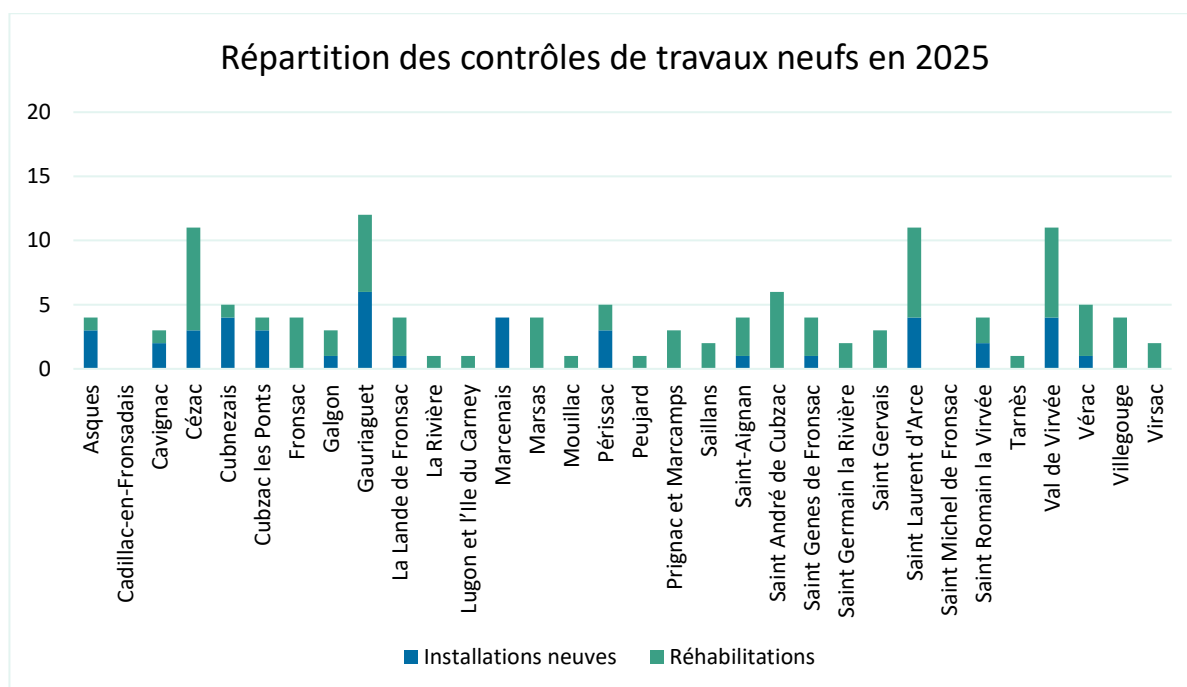
Le graphique suivant représente la répartition des dossiers :



3.1.2 CONTROLES DE CONFORMITE

129 installations ont été contrôlées au cours de l'année 2025 dont 67% de réhabilitations

Elles se répartissent comme suit :



3.2 CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES

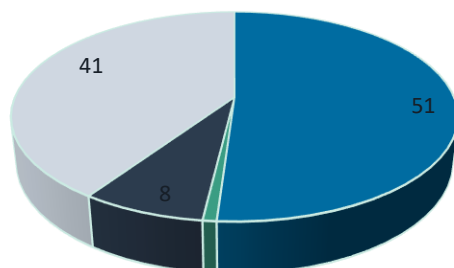
3.2.1 COMMUNES FAISANT L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE VISITES PERIODIQUES

En 2025, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur les communes de Gauriaguet, Marsas, Saint Romain la Virvée, Vérac et Villegouge.

Sur ces communes, **1 193 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été sollicités dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

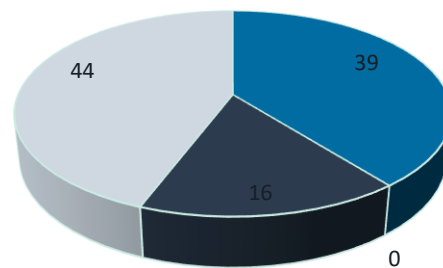
Campagnes de contrôles de bon fonctionnement 2025	Total	Filière complète	Absence d'installation	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 4 ans	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 1 an en cas de vente
Gauriaguet	237	121	2	18	96
Marsas	267	105	0	44	118
Saint Romain la Virvée	167	83	2	13	69
Vérac	261	144	1	6	110
Villegouge	261	116	4	21	120
Total	1193	569	9	102	513

Gauriaguet



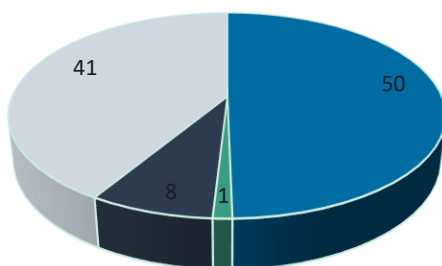
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) absence d'installation
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Marsas



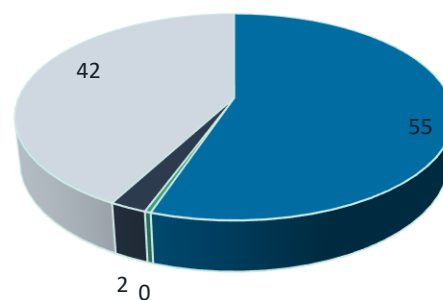
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) absence d'installation
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Saint Romain la Virvée



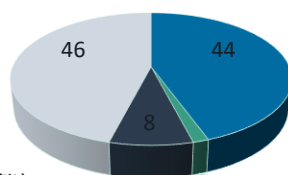
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) absence d'installation
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Vérac



- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) absence d'installation
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Villegouge



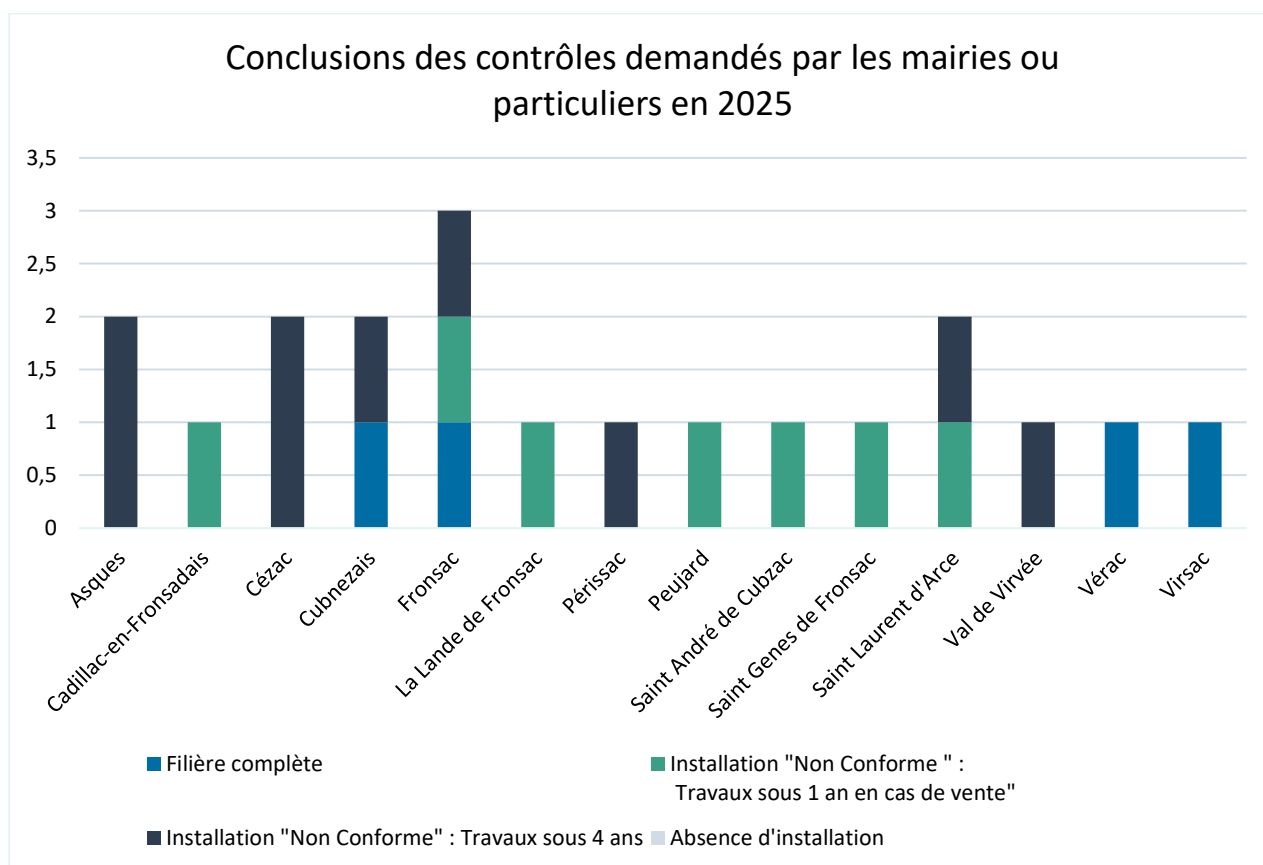
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) absence d'installation
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Explication des différents états de **filière** :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme / travaux sous 1 an en cas de vente** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme /Défaut de sécurité sanitaire (travaux sous 4 ans)** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

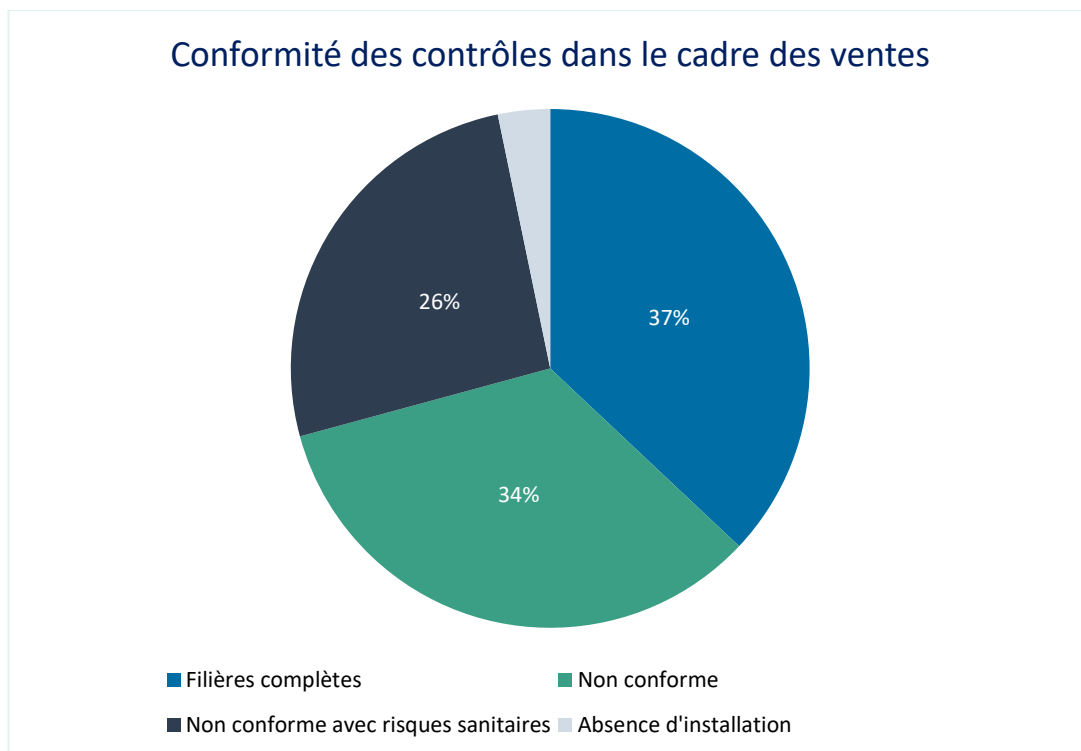
3.2.2 PAR LES MAIRIES OU LES PARTICULIERS EN 2025

20 contrôles ont été demandés dans ce cadre.



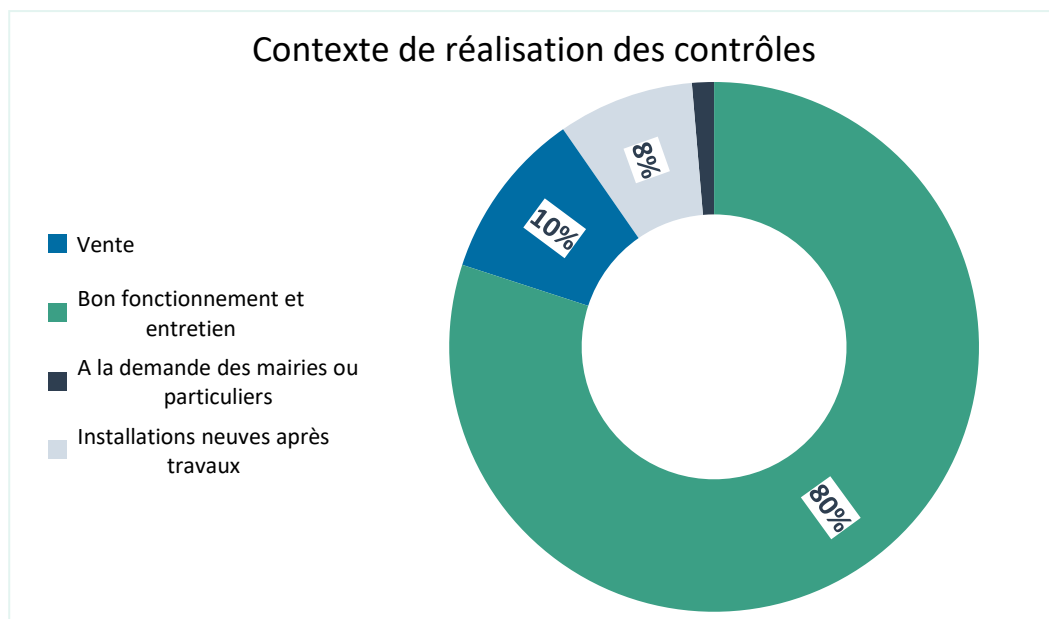
3.2.3 DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

154 contrôles ont été réalisés dans ce cadre et répartis comme suit :



3.2.4 SYNTHESE DES CONTROLES REALISES EN 2025

Au total, 1491 contrôles ont été effectués sur le territoire syndical en 2025.



4 OPERATIONS PREVUES POUR 2026

Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai a reconduit avec la SOGEDO un marché de prestation de service à compter de janvier 2023 et pour une durée de 6 ans. Cette année nos services intégreront dans leur planning de contrôle les installations ANC des communes suivantes :

- ASQUES
- CADILLAC EN FRONSADAIS
- CUBNEZAIS
- CUBZAC LES PONTS
- LA LANDE DE FRONSAC
- LUGON ET L'ILE DU CARNEY
- PEUJARD
- VIRSAC

Les relances des contrôles périodiques non aboutis en 2025 se poursuivront en 2026.

5 TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5.1 REDEVANCE

Pour l'année 2025, la redevance Assainissement Non Collectif est de **25,00€ HT par an**.

5.2 FACTURATION

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **150 € HT** (*délibération n°47 du 09/12/2022*).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une facturation pour les prestations suivantes a été mise en place :

- Avis de conception : **75 € HT**
- Contrôle travaux : **75 € HT**

5.3 BILAN FINANCIER

Les recettes du service sont présentées ci-après :

Type de recettes	Montant 2024	Montant 2025
Recettes liées à la redevance	209 492 €	258 434 €
Recettes liées aux contrôles dans le cadre de vente immobilière	16 340 €	17 850 €
Recettes liées aux avis de conception et contrôle travaux	21 525 €	32 700 €
Total	247 357 €	308 984 €